

Filière Ovine et Caprine

Revue trimestrielle de la Fédération Interprofessionnelle Caprine et Ovine Wallonne

3^e trimestre 2006 – N° 17

Devenir membre de la Ficow

En devenant membre de la Ficow, vous bénéficiez de ses services et vous recevez sa revue trimestrielle.

Pour s'affilier^(*) : verser une cotisation annuelle de 12 €, sur le compte **104-3204634-92** (communication : cotisation).

() Les membres de l'AWEOC et du GREPO sont affiliés automatiquement par leur association.*

Ont contribué à la rédaction de ce numéro :

Robert Cardols (AWEOC)
Charles Delmotte (DGA Services extérieurs de Ciney)
Johanne Dupuis (Ficow)
Isabelle Jaumotte (FWA)
L'équipe de la FJA
Marianne Raes (CISO)
Philippe Vandiest (Ficow)

F.I.C.O.W.

Chaussée de Namur, 47
5030 Gembloux
Tél. : 081/62 74 47
Fax : 081/60 04 46
E mail : ficow@swing.be

Conseil d'administration

Jean Devillers - Président

A. Dupont – Ovidis
P. Rampanelli -CETA Namur-Luxembourg
J. Rappe – APEMV Namur
M. Remy – ARSIA
N. Kirschvink – FUNDP
M.L. Semaille - FWA
F. Gérard - UCM
G. Leclercq – Fédération des Bouchers-charcutiers
B. Pirsoul, M. Piazza - CRIOC
B. Feldmann

Permanents

Johanne Dupuis
Philippe Vandiest

Sommaire

Le mot de la Fédération	p2
L'utilisation d'un mélange fermier à base d'orge et de féverole pour la finition d'agneaux d'herbe – Résultats d'un essai mené en ferme	p3
La production ovine en Europe : situation et tendances	p9
Améliorer le taux butyreux du lait : pour un fromage de goût et de qualité	p13
Que réserve le nouveau programme de développement rural 2007-2013 ?	p17
Les béliers du Centre d'Insémination et de Sélection Ovines	p20
La Fédération des Jeunes Agriculteurs	p22
Ovi Trace et Capri Trace, 2 logiciels de gestion de troupeau bientôt à disposition des éleveurs wallons !	p25
La page de l'AWEOC	p28
Actualités	p29

Le mot de la Fédération

Avec ce dix septième numéro de Filière Ovine et Caprine s'annonce les plus beaux jours de l'été, des congés pour certains et ... la 72^{ème} Foire Agricole de Libramont qui se tiendra du vendredi 28 juillet au lundi 31.

Comme chaque année, la Fédération y fera la promotion de l'élevage de chèvres et de moutons, présentera ses services et tentera d'interpeller le monde agricole sur la diversification intéressante que représentent ces deux secteurs d'activités. La Fédération présentera aussi aux visiteurs les deux logiciels de gestion de troupeau 'Ovi Trace' et 'Capri Trace' qu'elle propose aux éleveurs, logiciels qui permettent notamment l'édition du registre de troupeau, du document de circulation et de l'inventaire des animaux identifiés Sanitel. Des services déjà appréciés par les premiers utilisateurs à l'heure où les contrôles de l'AFSCA sont nombreux ... et redoutés !

Si les secteurs ovins et caprins ont un bon potentiel de développement en Wallonie, force est de reconnaître les difficultés commerciales rencontrées par de nombreux éleveurs. Vendre des agneaux, du lait ou des fromages n'est pas toujours chose aisée. Vendre des chevreaux n'est jamais aisé et est même souvent impossible.

A la base des problèmes rencontrés figurent souvent la faible quantité proposée et la saisonnalité de l'offre. Affronter seul un débouché commercial est difficile. A plusieurs c'est plus facile, comme en témoigne la satisfaction des éleveurs de moutons réunis dans les structures Ovidis et CoProSain.

Certains éleveurs de chèvres, transformateurs fromagers, y pensent aussi. Fabriquer ensemble un même fromage qui serait vendu sous un nom collectif, avec éventuellement un qualificatif de terroir, permettrait de pénétrer la moyenne et grande distribution.

Le regroupement des éleveurs ouvre des perspectives commerciales et si la Wallonie est petite, au vu des quantités importées, elle est suffisamment grande que pour accueillir plusieurs groupements d'éleveurs.

L'Assemblée générale statutaire de la Fédération s'est tenue à Gembloux le 18 mai dernier. Présentation des comptes, des activités, du logiciel 'Ovi Trace', du site internet (Ficow.be) et élections d'administrateurs étaient

au programme. Les élections ont reconduits les administrateurs sortants, avec cependant deux changements au niveau des délégués : Madame N. Kirschvinck remplace Monsieur R. Paquay comme représentant des FUNDP et Madame M. Piazza remplace Madame C. Guiot comme représentant du CRIOC. Monsieur A. Verhaeghe, représentant de la FEDIS à la Fédération, ne s'est pas représenté au poste d'administrateur.

Philippe Vandiest



La FICOW et l'AWEOC seront présents à la 72^{ème} Foire Agricole, Forestière et Agroalimentaire de Libramont.

Ils vous informeront dans leur stand situé en bordure du ring des concours (stand n° 42.03), dans lequel une exposition permanente de moutons sera assurée durant la Foire.

La FICOW sera également présente dans le **stand 40.01** qui regroupera les différents conseils de filières.

L'utilisation d'un mélange fermier à base d'orge et de féverole pour la finition d'agneaux d'herbe – Résultats d'un essai mené en ferme.

Charles DELMOTTE⁽¹⁾ et Patrice RAMPANELLI⁽²⁾

Introduction

Les différentes crises vécues il y a peu en agriculture ont au moins eu l'avantage d'amener certains éleveurs à s'interroger sur les sources d'approvisionnement en concentrés de leurs animaux (nature exacte des composants, caractéristiques, provenance) et à modifier éventuellement certaines habitudes de rationnement.

L'utilisation de mélanges aux formules ouvertes (càd précisément connues des utilisateurs) et constantes dans le temps, d'aliments simples - qui peuvent aussi être produits à la ferme - sont autant de moyens de mieux tracer l'alimentation et de contrôler ainsi certains risques. Ces techniques peuvent également s'avérer plus éthiques à plusieurs égards et sont donc particulièrement préconisées et recherchées en agriculture biologique.

Pareilles attitudes responsables ont également pour corollaire de mieux répondre à certains souhaits du consommateur (absence d'OGM, naturalité, ...)

particulièrement exacerbés par les différentes crises successives.

Ainsi, de manière générale, de telles démarches sont de nature à contribuer à la bonne image de notre agriculture et à promouvoir des productions indigènes qui,



Le choix de tester la féverole comme protéagineux est guidée par le souci de tester une technique utilisable par un maximum d'éleveurs

encadrées par des filières de qualité, sont peut-être capables de concurrencer – notamment en spéculation ovine – certains produits d'importation qui se prévalent de leur caractère herbager.

Naissance – origine de l'essai

Ayant engagé son exploitation (+/- 43 ha et 250 brebis) dans la démarche biologique, Patrice RAMPANELLI, président du CETA ovin Na – Lux, est particulièrement intéressé par l'autonomie alimentaire de son élevage qu'il vise essentiellement par l'amélioration de la production fourragère. Cette recherche s'accompagne également d'un souci permanent de simplification du travail par l'aménagement de ses bâtiments et l'utilisation d'équipements simples de telle sorte que le temps et la pénibilité liés notamment à la manipulation des animaux ne soient plus un écueil à leur suivi régulier (poids, état d'engraissement,...).

Confronté aux coûts élevés des concentrés bio du commerce, l'éleveur était déjà intéressé par l'alimentation à base de protéagineux à la seule lecture de différents dossiers sur le sujet. Lors d'une visite organisée par le CETA, il pu alors discuter pratiquement des essais menés à la Ferme expérimentale du Mourier (France) sur leur utilisation en engraissement d'agneaux.

L'envie de tester des protéagineux et d'analyser leurs résultats technico-économiques dans ses conditions propres d'exploitation est ainsi née. Elle a pu être concrétisée grâce aux soutiens logistique et financier du Service Développement et Vulgarisation (D33) de la RW – DGA qui peut encourager ce type d'essai (voir article dans le n° 11 de la Filière).

Buts et contraintes de l'essai

Parmi les protéagineux, le pois est certes celui qui est le plus couramment utilisé et donc celui pour lequel il existe assez de références techniques relatives à son utilisation dans des mélanges fermiers destinés aux agneaux pour minimiser les risques (ingestions et croissances diminuées, défauts de carcasse, mortalités) liés à pareil essai. Cependant, le pois issu de l'agriculture biologique – que nous souhaitons utiliser

⁽¹⁾ RW, DGA, Dir. du Développement et de la Vulgarisation, 12 rue des Champs Elysées, B-5590 Ciney 083/23 16 81 c.delmotte@mrw.wallonie.be

⁽²⁾ 101 rue du Gros Cron, B-6730 Lahage 063/41 26 30

ici – était quasi introuvable sur le marché régional au moment de l'essai car prioritairement réservé à l'autoconsommation ou happé par les firmes productrices de concentrés bio. Quant au lupin, très peu cultivé, il était aussi quasiment impossible d'en trouver. Aussi, face à ces contraintes, nous avons donc choisi de mener un essai avec de la féverole pour que, de manière pragmatique, la technique puisse éventuellement servir un maximum d'éleveurs.



L'essai mis en place avait non seulement pour but d'apprécier la valeur de la féverole comme aliment de finition pour agneaux, en complément à de l'orge, mais aussi de mesurer l'influence de sa présentation (entière ou concassée) qui peut avoir des répercussions zootechniques et économiques (notamment via le coût du traitement, la capacité des agneaux à l'ingérer et à la digérer).

D'autre part, l'essai poursuivait également l'objectif d'évaluer l'impact du mode de distribution de ces deux aliments: soit en un mélange unique préalablement réalisé dans les proportions souhaitées, soit dans deux trémies séparées où les animaux peuvent prélever à leur gré l'un ou l'autre aliment. Ce deuxième mode de distribution présente l'avantage de dispenser l'éleveur du mélange mais fait évidemment courir le risque de consommations disproportionnées liées à certaines préférences alimentaires....

Les différents régimes orge – féverole furent comparés entre eux et avec un aliment bio du commerce pour leur impact sur la croissance, l'état sanitaire des animaux, les caractéristiques des carcasses, les consommations alimentaires et enfin, leur coût.

Matériel et méthode

Pour cet essai, nous avons utilisé des agneaux et agnelles d'herbe nés en mars 2004 de brebis avec sang Bleu du Maine et de béliers Texel. Pour causes de sécheresse et de renouvellement de parcelles entraînant un manque d'herbe, mais aussi d'ecthyma, un nombre non négligeable d'entre eux eurent des croissances insuffisantes et l'éleveur dut se résoudre à les rentrer en bergerie le 12/07 (sevrage) pour assurer la poursuite de leur développement et leur finition.

Avec ces agneaux, nous avons constitué quatre lots (chacun de 16 animaux : 2 mâles et 1 femelle simples, 6 mâles et 7 femelles doubles) homogènes pour le poids: moyennes (m) des lots de 24.3 à 24.8kg (avec max et min observés de 30.5kg et 20.0kg) et coefficient de variation (V) de 11.8 à 14.1%.

Les différents régimes concentrés testés – offerts en libre service dès le 15/07 - sont les suivants :

- Lot O + FC : mélange d'orge (60%) et de féverole concassée (40%) – une seule trémie.
- Lot O + FE : mélange d'orge (60%) et de féverole entière (40%) – une seule trémie.
- Lot CC : concentré du commerce – une seule trémie.
- Lot O / FC : orge et féverole concassée, séparément dans 2 trémies distinctes.

L'orge était distribuée sous forme « graine entière ». Pour la féverole, c'est un moulin itinérant qui a concassé, sur l'exploitation, les quantités nécessaires. Vu la dureté de la graine et la méconnaissance du réglage nécessaire, les féveroles ont littéralement explosé lors de leur traitement et c'est une mouture fine qui a été obtenue. Le rapport 60 - 40 pour orge – féverole des mélanges O + FC et O + FE a été choisi de manière à obtenir des valeurs énergétique et protéique équivalentes à celle du concentré (voir tabl. 1). Les agneaux de chaque lot recevaient également du foin à volonté.

Le tableau 1 reprend la composition des différents aliments et régimes utilisés. Les analyses ont été effectuées à la Section Systèmes agricoles du CRA-W de Libramont (méthode IR).

Aliment (en l'état)	Orge	Féverole	Orge 60% + Féverole 40%	Concentré	Foin
Matière sèche (%)	93,3	94,2	93,6	96,2	85,6
Cellulose (gr/kg)	72	58	67	85	269
Mat.Prot.Tot.(gr/kg)	129	246	176	170	79
Amidon (gr/kg)	520	433	485	358	-
Mat.Gr. (gr/kg)	21	10	16	41	-
UFV/kg	1,07	1,13	1,10	1,10	0,55

Tableau 1: Composition et valeur des différents aliments (en l'état)

Pour tester une simplification maximale du travail et un coût minimal de la ration concentrée, il était prévu d'utiliser de la féverole entière dans le lot « orge et féverole offertes séparément ». Cependant, à la réception des féveroles, considérant la taille des graines (+/- 8 sur 13mm) et leur dureté, nous n'avons pas osé utiliser la forme entière dans ce lot, de crainte qu'elle rebute les agneaux ou qu'elle leur soit inaccessible et que, de ce fait, ils privilégient trop l'orge ... !

L'aliment du commerce utilisé fut fabriqué par la firme SCAR srl, selon une formule comportant 90% d'ingrédients d'origine biologique spécialement mise au point pour l'essai.

Pour diminuer le risque de lithiase en permettant aux animaux recevant de l'orge d'équilibrer le rapport Ca/P de leur régime, les agneaux des lots O + FC, O + FE, O / FC avaient un accès libre à un aliment minéral en semoule (Vitagenosan agneaux – Ets. MONSEU S.A. - Calcium 25%, Phosphore 0%) placé dans des bacs, au sol.

Les agneaux ont été pesés régulièrement et les consommations alimentaires en aliments concentrés de chaque lot étaient relevées simultanément. Par manque d'équipements adaptés sur l'exploitation, les consommations en foin n'ont pas été mesurées. Au fil de l'essai, les agneaux de poids et d'état d'engraissement conformes aux critères du marché de la coopérative Ovidis ont été sortis des lots et abattus. Les caractéristiques essentielles des carcasses (poids à froid, état d'engraissement avec défauts éventuels) ont été notées.

Résultats et discussion

Déroulement de l'essai, croissances moyennes

L'essai a pris fin le 2 octobre et a donc duré 79 jours. Cependant, comme les pesées intermédiaires montraient clairement une plus grande hétérogénéité des croissances pour les lots avec aliments simples, un certain nombre d'agneaux avec des poids nettement

insuffisants furent retirés de l'essai le 20 septembre. Le tableau 2 reprend ces informations ainsi que les mortalités, le nombre d'agneaux abattus et la croissance moyenne pour chaque lot au cours de l'essai.

Même si tous les cas de mortalité ou de retrait le 20/09 pour croissance insuffisante ne peuvent pas nécessairement être imputés au régime alimentaire, le tableau 2 montre clairement l'avantage du lot avec aliment du commerce (CC) sur tous les autres groupes, pour tous les critères envisagés. Seul le mélange O + FC peut éventuellement soutenir la comparaison.

Période totale	Lots				
	O + FC	O + FE	CC	O / FC	
n. agn. morts	0	1 lithiase	0	1 indét.	
n. agn. retirés le 20/09	1	4	0	1	
n. agn. abattus	8	7	13	7	
GMQ	m	163	145	200	132
	v	28%	54%	26%	43%

Tableau 2 : pour chaque lot, nombre (n) d'agneaux morts, sortis le 20/09 ou abattus ; gain moyen quotidien (GMQ - gr) dans chaque lot (moyenne sur toute la durée de l'essai et coefficient de variation V)

Nos craintes concernant l'appétence de la féverole entière se sont avérées injustifiées. Ainsi, dans le lot O + FE, ce sont les graines de féverole qui ont été systématiquement recherchées par les agneaux. Un gaspillage non négligeable d'orge a d'ailleurs été enregistré parce que les agneaux, après avoir consommé toutes les féveroles visibles, faisaient descendre une nouvelle part de mélange en évacuant avec leurs pattes l'orge restant. La trémie a donc été remontée à plusieurs reprises pour essayer de remédier partiellement à ce problème.

Dans ce lot (O + FE), la ration a donc été partiellement

FEVEROLE

(Vicia Faba)



Légumineuse annuelle adaptée aux terres argileuses.



Très bonne tête d'assolement. Récolte facile.



Craint l'excès d'eau et de sec.



Printemps 40 à 50 grains/m² soit 200 à 250 kg/ha (dès février)
Hiver (15 oct./15 nov.) 30 à 35 grains/m² soit 150 à 170 kg/ha.



En grains généralement (peu appétible en fourrage vert).



Les variétés de printemps sont de loin les plus utilisées.

déséquilibrée par rapport au protocole prévu. Il nous est donc difficile d'apprécier si c'est pour cette raison ou parce que la fêverole - forme entière - est mal assimilée par les agneaux que la croissance de ce lot est des plus faibles, que son hétérogénéité est la plus grande et que les problèmes rencontrés sont les plus nombreux.

Le lot O / FC où les aliments étaient présentés séparément témoigne de la croissance la plus faible. Ici aussi l'excellente appétence de la fêverole est mise en évidence puisque ces agneaux - qui ont pu consommer les deux aliments à leur gré et dans les proportions qui leur plaisaient - ont ingéré en moyenne quelque 37% d'orge seulement pour 63% de fêverole (voir indice de consommation, tableau 5), soit un rapport inverse à celui des mélanges utilisés...!

Evolution des croissances au cours de l'essai

Le tableau 3 montre l'évolution, pour chaque lot, des GMQ et de leur variabilité entre les différentes pesées.

On voit que pour ces agneaux dont les croissances à l'herbe et sous la mère ont été anormalement faibles (pour les raisons évoquées précédemment) et dont les habitudes et le régime ont été brutalement changés le 12/07 (rentrée en bergerie et sevrage), la transition a nécessité environ 1 ½ mois : il faut en effet attendre le 27/08 pour que, dans tous les lots, les croissances deviennent décentes. L'adaptation semble cependant se faire plus rapidement avec l'aliment du commerce, ce qui va conférer au lot un avantage durable. Le mélange avec fêverole concassée, O + FC, permet une adaptation et des GMQ acceptables et le lot semble même avoir une croissance compensatrice entre le 17 et 27/08. Le lot « mélange avec fêverole entière » et celui avec aliments séparés ont visiblement les régimes qui conviennent le moins et qui nécessitent les adaptations les plus longues. Pour le mélange O + FE, il faut sans doute plutôt prendre en compte de la présentation « fêverole entière » qui ne doit pas, à notre avis, parfaitement convenir à des « petits » agneaux d'herbe qui viennent de la découvrir, même si elle est bien appétée. Par contre, dans le lot O / FC, la modification de la ration liée à la préférence alimentaire des agneaux pour la fêverole, en est sans doute la cause principale.

A la lecture du tableau 3, on constate également que l'hétérogénéité des croissances au sein d'un lot est d'autant plus grande (V élevé) que le GMQ moyen est mauvais et donc que le régime convient mal. L'analyse de nos données ne nous a cependant pas permis de mettre en évidence quel type d'agneau (mâle ou femelle, simple ou double, légers ou plus lourds,...) pouvait mieux qu'un autre s'adapter à tel régime.

Le comportement observé des agneaux dans le lot O / FC nous a été confirmé par E.POTTIER (Ferme du

Mourier) : avec des agneaux qui ont le libre choix alimentaire, quelque 50% seulement d'entre eux optent spontanément pour une proportion entre les aliments qui génère un régime conforme aux normes publiées des besoins alimentaires. Cependant, dans ses essais, il constate que ceux qui ont des consommations aberrantes n'ont pas nécessairement des croissances et/ou des carcasses défectueuses.

Période entre		Lots			
		O + FC	O + FE	CC	O / FC
15-juil					
	n	16	16	16	16
GMQ	moy.	41	50	131	97
	V	239%	262%	77%	113%
22-juil					
	n	16	16	16	15
GMQ	moy.	112	45	170	-119
	V	235%	415%	92%	168%
29-juil					
	n	16	16	16	15
GMQ	moy.	67	81	122	100
	V	235%	223%	107%	27%
17-août					
	n	16	16	16	15
GMQ	moy.	172	169	138	27
	V	117%	102%	120%	564%
27-août					
	n	15	15	15	15
GMQ	moy.	238	200	300	267
	V	32%	41%	38%	58%
10-sept					
	n	12	11	7	12
GMQ	moy.	288	225	321	238
	V	37%	77%	30%	27%
20-sept					
	n	11	7	7	12
GMQ	moy.	273	315	339	314
	V	31%	32%	27%	35%
02-oct					

Tableau 3 : pour chaque lot, évolution du nombre d'agneaux (n), de la croissance journalière moyenne individuelle (GMQ - gr) et de son coef. de variation (V).

Abattages et carcasses

Dans tous les lots, le premier abattage se situa le 27/08. Le 10/09, 56% des agneaux du lot avec concentré du commerce étaient déjà abattus contre quelque 25% seulement dans les autres. Le tableau 4 indique, par lot, le nombre total d'agneaux qui ont pu être abattus au

terme de l'essai (2/10) avec les moyennes des poids vifs, des carcasses et des rendements à l'abattage.

Connaissant les résultats de croissance, on constate sans surprise que le pourcentage le plus élevé d'agneaux abattus se situe dans le lot CC. Avec un état d'engraissement identique pour tous les lots, le poids moyen de carcasse est également plus élevé (+/- 1kg) avec ce régime par rapport aux autres. Le rendement est de quelque 2 points plus faible pour le lot O / FC. Aucune différence évidente ni aucun défaut particulier n'ont été mis en évidence, quel que soit le régime.

Agn. abattus		Lots			
		O + FC	O + FE	CC	O / FC
Nombre		8	7	13	7
PV	moy.	37,3	38,6	38,9	38,4
	V	7%	11%	7%	8%
PC	moy.	17,4	17,4	18,1	17,0
	V	6%	10%	9%	8%
Rdt	moy.	46,9	45,3	46,5	44,6
	V	4%	7%	6%	8%
GMQ	moy.	178	187	217	169
	V	25%	33%	17%	14%

Tableau 4 : pour chaque lot, nombre d'agneaux abattus au terme de l'essai avec les poids vifs (PV - kg), de carcasses (PC - kg), rendements à l'abattage (Rdt - %), croissances (GMQ - gr) moyens et coefficients de variation (V) respectifs.

Consommations alimentaires

Comme le montre le tableau 5, l'indice de consommation (IC = nombre de kg d'aliment consommés par kg de gain de poids vif) en concentrés est également à l'avantage du lot CC. Malgré des croissances insuffisantes, le lot O / FC a un indice équivalent à celui du lot O + FC. Rappelons cependant que l'absence d'informations concernant les quantités de fourrage ingéré ne permet pas d'apprécier quelle part des croissances enregistrées est due aux apports du foin. Pour le lot O / FC, notons que les agneaux ont marqué une préférence pour la féverole durant presque toute la durée de l'essai. Remarquons également que, durant la première semaine au cours de laquelle ils consomment des parts égales d'orge et de féverole, leur croissance est parmi les meilleures des différents lots et que, du 22 au 29/07, période durant laquelle ils privilégient largement l'orge, leur croissance moyenne est négative (acidose ?)... !

Quelques conclusions et petit bilan économique

Les mélanges fermiers comportant des protéagineux et les modes de distribution simplifiés (graine entière et trémies séparées) présentent des intérêts potentiels évidents pour les éleveurs. Cependant, dans le cadre spécifique de cet essai effectué, rappelons-le, avec des lots d'agneaux – comme il en existe malheureusement chaque année dans tous les élevages ! - dont la croissance au pâturage fut insuffisante, l'utilisation de féverole avec les modes de distribution simplifiés tels que O + FE ou O / FC ne peuvent apporter de satisfaction suffisante aux éleveurs. En effet, les désagréments liés aux comportements des agneaux, les retards de croissance importants, les mortalités enregistrées et les rendements moindres à l'abattage entraînent trop de pertes économiques

Période entre	Lots					
	O + FC	O + FE	CC	O / FC		
				Orge	Fév.	Total
15-juil						
IC	6.2	5.2	2.0	1.2	1.1	2.3
22-juil						
IC	4.2	14.4	4.4	-47.5	-29.9 *	
29-juil						
IC	8.4	9.2	6.6	2.1	3.3	5.4
17-août						
IC	5.6	6.7	6.9	6.5	18.0	24.5
27-août						
IC	4.5	4.6	4.0	1.2	2.7	3.9
10-sept						
IC	4.5	4.8	4.4	1.6	2.5	4.1
20-sept						
IC	5.4	4.7	3.8	1.3	2.9	4.2
02-oct						
Moyenne	5.3	6.1	4.7	1.9	3.3	5.2

Tableau 5 : pour chaque lot, évolution des indices de consommation (IC) en aliments concentrés au cours de l'essai et en moyenne sur toute la période.

* IC négatifs liés à une perte de poids au cours de cette période, sans interprétation possible.

Par contre, le mélange orge + féverole concassée, avec ses résultats zootechniques acceptables, mérite d'être envisagé et comparé économiquement avec le régime CC (Tableau 6). Les prix considérés (en euros et HTVA) sont ceux en vigueur au moment de l'essai, pour des produits compatibles avec le cahier des charges de l'agriculture biologique, à savoir, par kg brut : 0.211 pour l'orge, 0.292 pour la féverole entière + 0.031 pour le concassage (par 1500kg) et 0.313 pour le concentré du commerce.

Le tableau 6 montre donc l'avantage économique potentiel du mélange fermier, du moins dans les conditions bio de l'élevage où a été réalisé l'essai. Cependant, aux chiffres avancés, il conviendrait d'ajouter, pour être plus complet, les coûts inhérents aux consommations de foin. Pour le régime O + FC, il conviendrait également de tenir compte des frais des minéraux distribués (0.50€/kg), de ceux liés au temps de séjour quelque peu supérieur des agneaux (paille, eau,...) ainsi que du temps nécessaire à la réalisation des mélanges.

Concernant les minéraux, leur consommation (comprenant le gaspillage inhérent à la présentation semoule qui s'humidifie et durcit ensuite en bloc inutilisable) pour les trois lots avec féverole fut de 37.5 kg soit, en supposant une consommation équivalente pour les différents régimes, quelque 800gr par agneau (équivalents à 0.4€ environ).

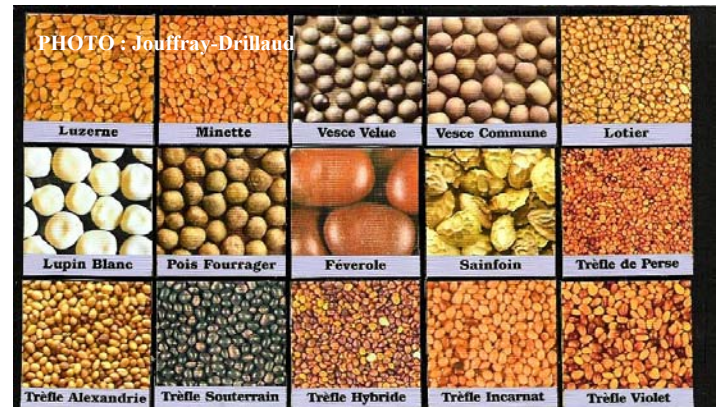
Régime	O + FC	CC
Coût de la ration concentrée/ kg brut	0.211*0.6 + 0.323*0.4 = 0.256	0.313
IC	5.3	4.7
Coût de la ration concentrée/ kg de poids vif produit	0.256*5.3 = 1.36	0.313*4.7 = 1.47
Rdt à l'abattage	46.90%	46.50%
Coût de la ration concentrée/ kg de carcasse	1.36/0.469 = 2.89	1.47/0.465 = 3.16

Tableau 6 : Comparaison économique des régimes orge + féverole concassée et concentré du commerce (€, HTVA).

Avec les données de cet essai, chacun peut évaluer, dans son système de production et avec ses coûts propres, les avantages ou inconvénients de pareil mélange fermier. Notons que cette pratique peut, entre autres systèmes, contribuer à l'étalement de la livraison d'agneaux afin de mieux coller à certaines demandes. Mais, à notre avis, son intérêt principal réside dans son faire valoir potentiel auprès du consommateur.

Remerciements

Nous remercions la DGA, Direction du Développement et de la Vulgarisation pour son soutien, la SCAR sclr et les Ets MONSEU sa pour leur collaboration, E.WINANCE, V. DECRUYENAERE, G.DERIJCKE, P. RONDIA et P. VANDIEST pour leur aide.



Les légumineuses, une grande diversité de sources de protéines pour un fourrage de qualité

Pour en savoir plus sur les protéagineux...

Faire une bonne place aux protéagineux. Pâtre n° 511 – Février 2004

Luzerne et trèfle violet, des protéines à cultiver. Pâtre n° 512 – Mars 2004

APPO asbl (Association pour la Promotion des Protéagineux et des Oléagineux) 081/622137
appo@fsagx.ac.be

ANNONCE....

Le dimanche 27 août 2006 dès 9h à Faulx-les-Tombes, place de l'Eglise

Concours de chevaux de trait, démonstration de maréchalerie
Concours provincial ovin des races Texel et Suffolk
Concours interprovincial des races Bleu du Maine et Mouton Vendéen

Vente de produits du terroir
Nombreuses attractions – balade en poney ou en char à bancs
Restauration possible sur place

Cordiale invitation à tous
Renseignements : J. Pochet
Tél. : 081/41 24 76 – 0478/62 74 26

La production ovine en Europe : situation et tendances

Philippe Vandiest -Ficow

Bien que les prix de marché se maintiennent depuis plusieurs années, la production ovine européenne ne cesse de régresser. Le nombre de brebis diminue, le nombre d'éleveurs aussi. La réforme de la PAC a supprimé les aides à la production par le découplage des primes à la brebis et tend à accentuer la régression. L'avenir de la production ovine européenne se jouera lors des prochains accords de l'Organisation Mondiale du Commerce, où les défenseurs de la profession et de l'ensemble de l'activité agricole européenne craignent un troc agriculture contre services entre l'Europe et le reste du monde.

Une production d'agneaux d'herbage

Dans l'Union européenne, des 15 et des 25, la production ovine est essentiellement basée sur le pâturage.

La résistance des animaux aux conditions climatiques rudes, leur contentement de fourrages grossiers pour une production satisfaisante et l'image d'une rentabilité moindre que celle d'autres productions agricoles sont les raisons de cette technique d'élevage. Au début du siècle, le scientifique français Baron n'hésitait pas à proclamer que « Là où la culture ne paie pas, où productivité et rentabilité sont contradictoires, l'élevage du mouton a sa place, à condition qu'il soit rustique et sobre ».

Une offre saisonnière

La production ovine européenne est caractérisée par trois 'bassins' de production, deux grands types de production et deux grands marchés saisonniers.

Les pays du nord de l'Union, non affectés par la chaleur et la sécheresse estivale, produisent des agneaux lourds de 16 à 20 kg de carcasse. Ces agneaux naissent au printemps et sont élevés en prairie pour être commercialisés en fin de 3^{ème} et début de 4^{ème} trimestre.

Les pays du sud, affectés par la chaleur et la sécheresse des mois d'été, élèvent des brebis pour la production de

lait. Les agneaux sont sevrés très jeunes et vendus légers car issus de races peu aptes à l'engraissement. Ces agneaux naissent en automne et sont commercialisés en fin de 4^{ème} trimestre et début de 1^{er} trimestre à un poids compris entre 7 et 14 kg de carcasse selon les régions.

Le troisième bassin de production est constitué par les pays du centre européen et principalement par la France. Il est caractérisé par une production mixte, 75 % d'agneaux lourds (prédominance du marché de 1^{er} semestre) et 25 % d'agneaux légers.

La saisonnalité 'climatique' de la production ovine européenne est accrue par le souci de rationalisation du travail que recherche la majorité des éleveurs européens en regroupant au maximum les agnelages.

Saisonnalité climatique de la production et rationalisation du travail font que l'offre européenne en produits de viande ovine est très saisonnière et insuffisante à certaines périodes de l'année, ce qui explique que les prix offerts aux producteurs sont bonifiés durant ces périodes.

Cette difficulté d'approvisionnement de façon constante les marchés est un frein au développement de certains débouchés commerciaux, comme les débouchés de terroir ou de proximité, et une porte ouverte aux importations, qui elles peuvent être régulière puisqu'en provenance de pays à saisons moins marquées et donc à production constante et non saisonnière.

Un cheptel en diminution

De par son passé, la production ovine se concentre dans les zones plus pauvres, affectées d'handicaps géographiques ou climatiques. Les effectifs européens diminuent, chaque année. Cette diminution n'est pas



Les régions difficiles et isolées perdent peu à peu de leur effectif ovin

autant due à des problèmes de rentabilité de l'activité ovine qu'à une diminution de l'activité européenne agricole au sens large du terme et qu'à l'abandon des régions difficiles et isolées à l'avantage des zones de

plaine et d'une vie plus proche des concepts de modernité.

Tableau 1 – Effectifs de femelles d'élevage (brebis et agnelles)

Pays	Effectif déc. 2005 (x 1000)	2005/2004	Prévisions Prd 2006/2005	Effectif 2000 (x 1000)	2005/2000
R-Uni	15.597	- 4.1 % (-670)	- 5.9 %	18.513	- 15.8 % (- 2.916)
Irlande	3.209	- 7.5 % (-260)	- 4.4 %	3.934	- 18.4 % (- 725)
France	6.649	- 1.5 % (-100)	- 3.3 %	7.306	- 9 % (- 657)
Espagne	16.756	- 3.4 % (-596)	- 2.7 %	18.830	- 11 % (- 2.074)
Grèce	6.627	- 4.9 % (-345)	+ 1.7 %	6.681	- 0.8 % (- 54)
Italie	7.700	- 3.4 % (-248)	+ 1 %	8.334	- 7.6 % (- 634)
UE 25	64.000	- 3.5 % (-2.200)		69.313 (UE15)	

Tableau 2 – Production et consommation

2005	Production en 1000 Tec (% production UE)	Consommation en 1000 Tec (% consommation UE - % auto suffisance)
Royaume Uni	324 (31,15 %)	367 (28.65 % - 88 %)
Irlande	69 (6.62 %)	22 (1.72 % - 314 %)
France	130 (12.48 %)	258 (20.14 % - 50 %)
Espagne	251 (24,09 %)	231 (18.03 % - 109 %)
Grèce	109 (10,46 %)	137 (10.69 % - 80%)
Italie	43 (4,13 %)	85 (6.64 % - 51 %)
9 autres UE - 15	89 (8,54 %)	165 (12.88 % - 54 %)
10 autres UE - 25	27 (2,59 %)	16 (1.25 % - 169 %)
UE - 25	1.042	1281 (81 %) *

En cinq ans, le cheptel de l'Union européenne en femelles reproductrices a diminué de 7,7 %. Une diminution de 5,2 % est encore attendue d'ici 2007.

Un marché importateur de 20 % de sa consommation

La consommation de viande ovine par habitant est de l'ordre de 3 kg en Union européenne. C'est peu comparé aux 19 kg de viande bovine, aux 44 kg de viande de porc et aux 21 kg de volaille.

L'Union européenne a cependant dû importer quelques 239.000 tonnes d'équivalent carcasse (Tec) en 2005 pour satisfaire sa consommation intérieure, soit environ 13 millions d'agneaux !

Seuls l'Irlande (nettement), l'Espagne (à peine) et le bloc constitué par les 10 nouveaux états membres de l'Union produisent plus d'agneaux qu'ils ne consomment. Tous les autres pays de l'Union européenne importent de la viande ovine pour satisfaire leur consommation intérieure.

Le Royaume-Uni est le plus grand producteur de viande ovine européen. Il n'est cependant auto suffisant que pour 88 % de sa consommation. Au-delà des chiffres, il l'est même davantage car sa production étant très saisonnière, il exporte beaucoup d'excédants de production durant le 4^{ème} trimestre de l'année et importe durant le reste de l'année. Si le Royaume-Uni exporte beaucoup de viande ovine, c'est aussi parce qu'il en importe beaucoup ... c'est le plus grand importateur d'agneaux du monde ! En 2005, il a augmenté ses échanges dans l'Union européenne de 8 %. Cette progression est due à une diminution de 1 % de sa consommation et à une diminution de ses effectifs qui engendre une moindre rétention d'agnelles de renouvellement.

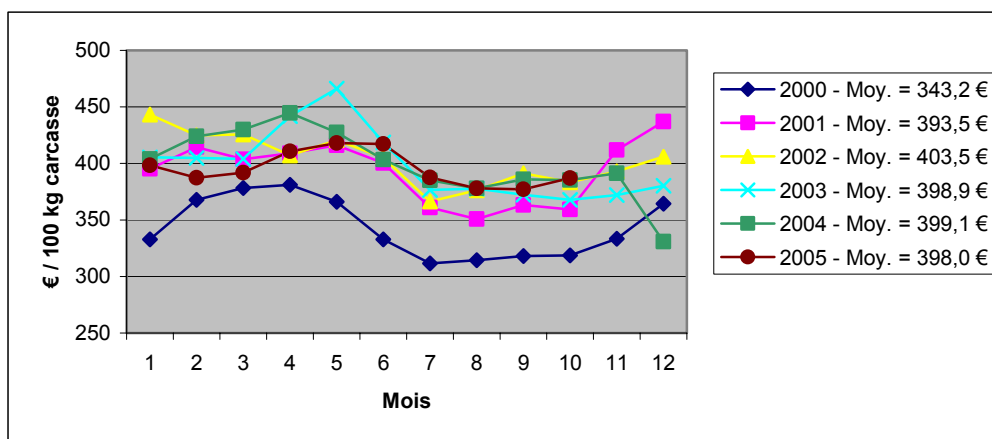
Présentés par certains comme un danger potentiel pour la production ovine de la 'vienne Europe', les 10 nouveaux états membres de l'Union européenne ne le sont en fait plus. Leur ouverture vers l'Ouest a été accompagnées de nombreuses réformes, dont celle de leurs troupeaux ovins, jadis importants et orientés par le régime soviétique vers des races lainières. Aujourd'hui, ces pays exportent moins (11.000 Tec) que ce que la Belgique importe (17.000 Tec).

Le déficit de l'Union européenne est importé de pays dont le cumul de contingents exemptés de droits d'entrée est de 320.000 Tec. Les pays ayant les plus grands contingents en viande d'agneau sont la Nouvelle-Zélande : 227.854 Tec (211.000 Tec exportées en 2005), l'Argentine : 23.000 Tec, l'Australie : 18.700 Tec, l'Uruguay : 5.800 Tec et le Chili : 5.200 Tec.

Une consommation à la baisse

Depuis plusieurs années, la consommation de viande ovine diminue dans l'Union européenne. La crise de la fièvre aphteuse en 2001 a donné des atouts à cette tendance amorcée dans les années '90. Le blocage des importations britanniques a engendré un manque d'offre sur le continent que n'a pu compenser la Nouvelle-Zélande, alors en phase de réforme de son élevage ovin. Les prix à la consommation ont alors augmenté et accru l'image de cherté de la viande ovine.

En 2005, selon Eurostat, la consommation de viande ovine de l'Union européenne à 25 a diminué de 96.000 tonnes équivalent carcasse par rapport à la consommation de l'Union des 15 en 2000, soit de 6,8 % ou de l'équivalent de 5,3 millions d'agneaux.



Graphique 1 – Cotation des agneaux lourds dans l'UE des 25

Une chute de l'offre ...pour une bonne tenue des prix ?

La baisse des effectifs de l'Union européenne, combinée à :

- la diminution de l'offre australienne (30 % d'effectif en moins en 10 ans et rétention d'agnelles suite à la reconversion d'une partie du cheptel vers la production de viande et à la relance de l'élevage suite au contexte européen post fièvre aphteuse favorable aux prix)
- et à la stagnation de l'offre néo-zélandaise (25 % d'effectif en moins en 10 ans, rétention d'agnelles pour une relance de l'élevage suite au contexte européen post fièvre aphteuse favorable aux prix, attrait des marchés nord américains (diminution des élevages locaux et donc de l'offre indigène) et

souhait d'éviter des polémiques par une pleine utilisation du quota de livraison), engendre une diminution de l'offre sur les marchés européens. Cette diminution a été de 25.000 tonnes équivalent carcasse en 2005, soit de 1,4 millions d'agneaux.

Cette situation est favorable à la bonne tenue des prix à la production. Pour les agneaux lourds, tels que ceux produits en Belgique, la cotation moyenne en Union européenne a été de 398 € par 100 kg de carcasse en 2005. La cotation moyenne attendue pour 2006 est de 404 €.



Les productions à l'herbage sont majoritaires au Royaume-Uni et en Irlande

Si la situation actuelle semble favorable, l'optimisme n'est cependant pas partagé par tous.

Bien que la Nouvelle-Zélande respecte son contingent d'entrée dans l'Union, elle n'en accroît pas moins sa pression sur nos marchés en modifiant la nature de ses exportations. Des carcasses entières surgelées des années '80, elle est passée aux produits de découpe congelés et maintenant accentue sa pression avec les 'chilled', produits (carcasses ou morceaux nobles) conservés sous atmosphère contrôlée et commercialisés encore comme produits frais 12 à 16 semaines après l'abattage, et donc après leur voyage par bateau vers l'Europe.

De 17 % en 1994, les exportations néo-zélandaises en 'chilled' vers la France sont passées à 45 % en 2004.



Les éleveurs néo-zélandais et australiens ont entamé ces dernières années la reconversion de leurs troupeaux, auparavant orientés vers la production de laine, vers la production viandeuse. Ceci face à une conjoncture défavorable pour la laine.

Dans le même temps, le coût inhérent à la mise en place de la technique s'est amorti et si le prix du 'chilled' était en 1998 de 32 % supérieur au congelé, en 2004 il ne l'était plus que de 9 % !

L'intérêt de l'Australie pour le marché du 'chilled' et son souhait de voir son contingent d'exportation accru vers l'Union européenne dans le cadre des négociations de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) font aussi craindre pour l'avenir de l'élevage européen.

Que dire encore des négociations lors de la réunion de l'OMC à Hong-Kong, où certains ont réitéré leur souhait d'un plus libre accès au marché européen par une diminution importante (de 50 à 65 %) des droits de douane hors contingent.

Cette réduction des droits de douane pourrait être moindre pour des produits 'dits' sensibles mais pour lesquels des contingents seraient alors définis.

A VENDRE

Agnelles et agneaux de race Texel, type français

Animaux de bonne qualité sanitaire, issus d'un élevage 'bio', non inscrits au LG

Tél. : 061/27 85 52 (Région de Neufchâteau)

A VENDRE

Agnelles, agneaux, antenaises et antenais de race Ile de France.

Animaux inscrits au LG. Elevage indemne de Maedi.

Tél. : 0477/29 28 12 (Région de Wavre)

Centre wallon de Recherches agronomiques (CRA-W) Département Productions et Nutrition animales

Recherches en productions bovine, porcine, ovine et avicole, dans une optique de compétitivité, de durabilité et de qualité des produits

Rue de Liroux, 8
B-5030 Gembloux
prodanim@cra.wallonie.be



Améliorer le taux butyreux du lait : pour un fromage de goût et de qualité

Johanne Dupuis -Ficow

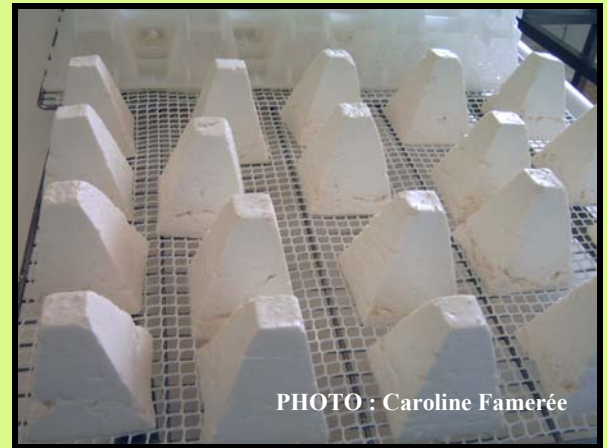
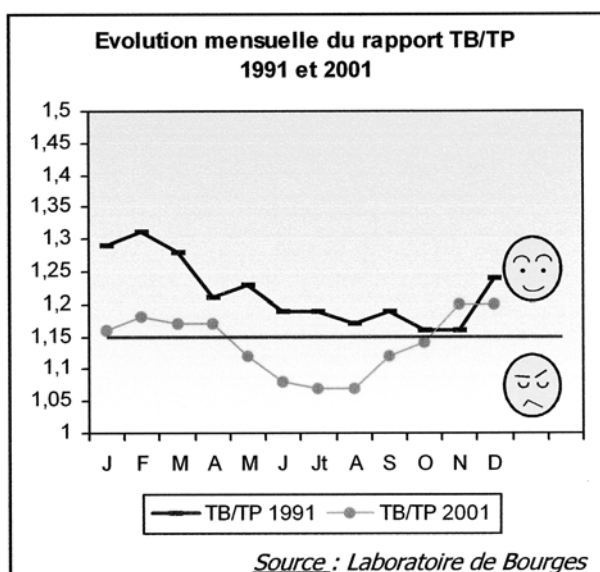


PHOTO : Caroline Famerée

Lors de la matinée technique de Fromagora 2006, 11^e rencontre nationale fermière en France, différentes thématiques d'actualité caprine furent abordées ; parmi celles-ci, les interventions à propos des techniques d'amélioration du taux butyreux d'une part, et des incidences sensorielles, nutritionnelles et technologiques de la matière grasse sur la qualité des fromages de l'autre ont replacé la matière grasse du lait sur le devant de la scène caprine.

Un regain d'intérêt pour la matière grasse du lait.

Longtemps délaissé dans les programmes de sélection caprins, le taux butyreux (TB) a été intégré en 1999 dans le calcul de l'Index Combiné Caprin¹, index sur lequel se base le programme de sélection français actuel.



Pour cause de ce regain d'intérêt, la décroissance dans les années 1990 du rapport TB/TP (taux butyreux / taux protéique) en deçà des valeurs recommandées pour la transformation fromagère. Si le rapport TB/TP ne doit pas dépasser la valeur de 1,20 sous peine de freiner l'égouttage et d'entraîner des défauts d'affinage, un rapport TB/TP de 1,15 est considéré comme optimal pour la fabrication. Or, les résultats de contrôles laitiers français ont montré que ce rapport a eu tendance à décroître cette dernière décennie, au point de franchir ce seuil de 1,15 pendant la période mai-août. Dans certains élevages, le taux butyreux devient au cours de cette période inférieur au taux protéique : c'est l'inversion de taux.

Par ailleurs, d'autres éléments ont également contribué au regain d'intérêt pour la matière grasse du lait observé : les recommandations nutritionnelles relatives à la composition de la matière grasse (et notamment en ce qui concerne les Oméga 3 et acides linoléiques conjugués -CLA), et d'autre part la volonté de maintien et/ou d'amélioration des qualités organoleptiques des produits du terroir, qualités organoleptiques auxquelles les matières grasses contribuent grandement.

L'alimentation du ruminant, un des facteurs explicatifs de la chute du taux butyreux...

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces évolutions du rapport TB/TP dans le lait: le progrès génétique à l'avantage du taux protéique, progrès génétique que l'Index Combiné Caprin se veut de réorienter vers un meilleur équilibre TB/TP, et l'alimentation des animaux. La chute du taux butyreux observée dans le cadre du programme de contrôle laitier français pourrait en effet être en grande partie imputable à une évolution des schémas d'alimentations des chèvres, dans le sens d'une diminution de la proportion de fourrages au profit des concentrés.

¹ ICC = 1 IMP + 0.4 ITP + 0.2 IMG + 0.1 ITB

...de par l'origine des matières grasses du lait

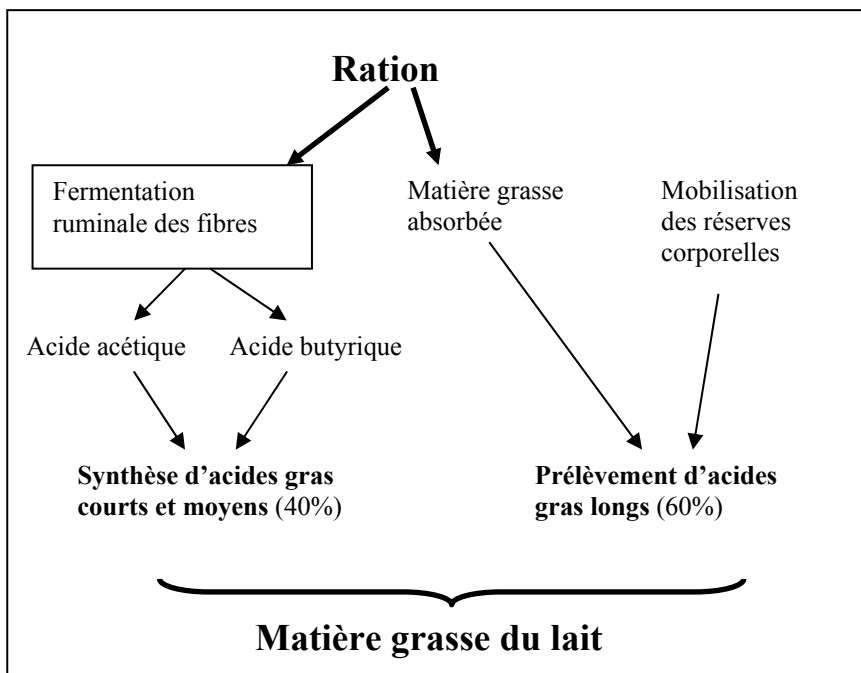
Les matières grasses du lait sont constituées pour 90% d'acides gras, qui ont deux origines chez les ruminants.

Une première voie est le prélèvement par la glande mammaire d'acides gras longs (60% des acides gras du lait), provenant de la mobilisation des réserves corporelles de l'animal et des apports lipidiques de la ration. Ainsi, en début de lactation, c'est l'intense mobilisation des lipides corporels, destinée à couvrir les besoins énergétiques de la chèvre, qui engendre une hausse du taux butyreux dans le lait.

Une deuxième voie est la synthèse par le tissu mammaire d'acides gras courts et moyens (40% des acides gras du lait), synthétisés à partir de l'acide acétique (70%) et de l'acide butyrique, deux produits de la fermentation ruminale des fibres du fourrage.

Dans le rumen, les produits de la fermentation microbienne des sucres sont des acides gras volatiles (AGV), dont les trois plus importants sont l'acide acétique (70%), l'acide butyrique (10-15%), et l'acide propionique (15-20%). Or, la proportion de ces trois AGV dans les produits finaux de la fermentation dépend de la composition du menu : un menu plus fibreux favorisera la production bactérienne d'acide acétique, l'augmentation de la teneur en amidon (céréales, maïs) provoque une augmentation de la proportion d'acide propionique et une ration plus riche en glucides solubles (betterave) ou en protéines solubles (trèfle) entraînera une proportion d'acide butyrique plus importante.

La synthèse de la matière grasse du lait



Nature du régime	Acide acétique (C2)	Acide propionique (C3)	Acide butyrique (C4)	C2/C3	pH
Foin luzerne en bourgeons	70%	18%	8%	3.9	6.5
Aliment concentré à volonté (orge + tourteau) + foin	47%	28%	18%	1.7	6.1

Influence du régime alimentaire sur la composition du mélange d'AGV dans le rumen des vaches laitières (INRA 1978)

Une première piste d'amélioration du taux butyreux : maîtriser l'équilibre de la ration

Nous l'avons dit, les acides gras courts et moyens du lait sont synthétisés dans la glande mammaire principalement à partir de l'acide acétique et de l'acide butyrique. Une ration moins fibreuse entraîne donc une diminution du taux butyreux puisque la proportion d'acide acétique produit sera moindre. Dans le cas d'une ration fortement concentrée, l'augmentation de l'acidité du rumen perturbe la fermentation cellulosique (des fibres), ce qui accentue encore la diminution du taux butyreux.

Pour éviter une chute du taux butyreux, il faut donc veiller à ce que le rapport fourrages/concentrés soit supérieur à 60/40 (en % de la matière sèche totale ingérée). Un deuxième critère de vérification d'une fibrosité suffisante de la ration est sa teneur en cellulose brute, qui doit être supérieure à 18% de la matière sèche ingérée. Il faut également veiller à ce que l'amidon et les sucres rapidement fermentescibles ne dépassent pas 15% de la matière sèche ingérée, ou 25 à 30% dans le cas d'amidon à dégradation lente (maïs).

Le rythme d'ingestion a également un impact sur le taux butyreux : une augmentation du niveau et de la vitesse d'ingestion engendre également une baisse du taux butyreux, par le biais d'une accélération du transit et donc, par une plus faible digestibilité des parois cellulosiques de par leur moindre temps de transit dans le rumen. Fractionner les repas est dès lors également recommandé.

Maîtriser le rapport fourrages /concentrés, limiter la teneur en amidon de la ration, fractionner les repas... Autant de pratiques recommandées pour éviter une chute du taux butyreux ; ce sont également celles qui sont recommandées pour éviter l'acidose. Dans certains cas, l'inversion de taux peut par ailleurs être symptôme d'acidose.

Les repères pour une ration équilibrée, optimisant le taux butyreux du lait

- Rapport fourrage/ concentré > 60/40 (kgMS)
- Cellulose brute > 18% (kg MS)
- Amidon + sucres < 15% kgMS (céréales)
- Amidon + sucres < 25-30% (maïs)
- Matière grasse de la ration > 2%
 - < 3 à 4,5% (MG non protégée)
 - < 3 à 6% (MG protégée)

Augmenter la matière grasse de la ration : une seconde piste d'amélioration du taux butyreux?

Nous l'avons dit plus haut, les apports lipidiques de la ration constituent le principal apport d'acides gras longs dans le lait. De nombreuses études se sont penchées sur l'impact de l'enrichissement en matière grasse de la ration sur la matière grasse du lait, quantitativement (taux butyreux) ou qualitativement (composition en acides gras).

En effet, paradoxalement, un enrichissement de la ration en matière grasse peut aboutir à une chute du taux butyreux dans le lait et ceci, par deux mécanismes. Premièrement, l'apport d'acides gras dans la ration, et plus particulièrement des acides gras poly-insaturés a un effet d'inhibition de l'activité bactérienne dans le rumen ; cette inhibition peut être l'effet de plusieurs causes : enrobage des fibres limitant leur attaque par les bactéries, toxicité spécifique sur certaines populations bactériennes... De par l'inhibition de l'activité bactérienne, la fermentation des fibres en acide acétique dans le rumen est moindre, ce qui provoque une chute du taux butyreux.

Un deuxième mécanisme par lequel une complémentation lipidique provoque une chute du taux butyreux se joue au niveau de la mamelle : suite à l'augmentation du prélèvement d'acides gras longs par la mamelle provoquée par l'enrichissement lipidique de la ration, la synthèse d'acides gras courts et moyens par le tissu mammaire diminue, par inhibition de la principale enzyme responsable de cette synthèse (acétyl-CoA).

Cet effet dépressif des matières grasses alimentaires sur le taux butyreux n'est pas systématique et dépend de nombreux facteurs, parmi lesquels la nature de la matière grasse (graine ou huile, protégée ou non protégée, espèce végétale, AG saturés ou insaturés...), la quantité de matière grasse ajoutée, la composition de la ration de base (ration à base de fourrages ou de concentrés), le stade de lactation, l'état d'engraissement de l'animal, l'espèce animale,... Chez les caprins, l'effet dépressif des matières grasses alimentaires sur le taux butyreux n'est pas observé chez comme chez les vaches laitières. Les recherches réalisées pour approfondir la compréhension de ces mécanismes ne sont à ce jour pas abouties et ont encore de beaux jours devant elles.

Influence de la nature de la matière grasse sur le taux butyreux (Shmidely P. et Sauvant D. (2001))

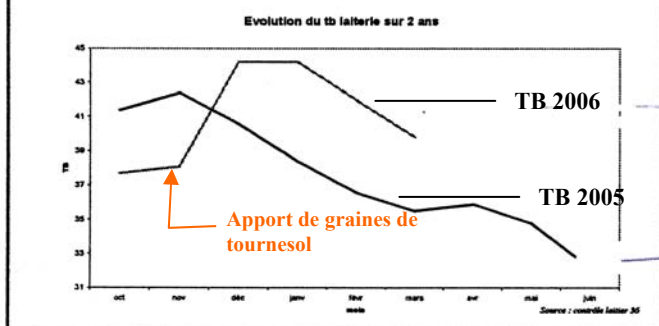
Dans la plupart des études réalisées à ce sujet, un effet positif statistiquement significatif des MG alimentaires sur le taux butyreux a été observé, que ce soit pour les graisses animales, les matières premières et les huiles non protégées (huile de colza). Cet effet serait toutefois moindre lors de l'apport de graines entières ou extrudées (soja). A l'opposé, chez la brebis, l'apport de graines non protégées (coton, tournesol) a induit une forte réponse du taux butyreux. En ce qui concerne le lin, un effet positif sur le taux butyreux a été observé lors de l'apport de graines crues et d'huiles (Chilliard & al, 2003).

L'efficacité de protection de la matière grasse dépend de la nature de celle-ci : l'utilisation de savons de calcium induit une réponse très significative chez la chèvre comme chez la brebis ; l'enrobage de la matière grasse (huile de poisson, graines, solutions de CLA) semble avoir un effet moins marqué sur la réponse du TB que pour la vache laitière.

Présentation d'un essai à Fromagora : complémentation en graines de tournesol d'une ration à moins de 2%MG

Des études ont par ailleurs montré que la teneur initiale de la ration en matière grasse influence fortement la réponse du taux butyreux à un enrichissement lipidique de la ration. Une ration dont la teneur en matière grasse est inférieure à 2% de la matière sèche permettra une réponse optimale du taux butyreux. Dans ce cas, il est conseillé d'enrichir le menu en lipides, tout en veillant à ne pas dépasser un seuil de toxicité pour la flore bactérienne du rumen, seuil variant selon la forme sous laquelle la matière grasse est apportée : ne pas dépasser 3 à 4.5%MS si la matière grasse est non protégée, et 3 à

Impact de la complémentation en graines de tournesol d'une ration à moins de 2% MG sur le taux butyreux. (Contrôle laitier de l'Indre, 2006)



6% dans le cas où elle est protégée² (graines extrudées, enrobées,...).

Un essai réalisé par le contrôle laitier de l'Indre en 2005-2006, et présenté à Fromagora, a montré que l'ajout de 65 gr de graines de tournesol à une ration dont la teneur en MG était inférieure à 2% permettait un relèvement de la courbe du taux butyreux.

D'autres part, les apports en matière grasse doivent être



PHOTO : Caroline Famerée

fournis juste après le pic de lactation : l'efficacité de la supplémentation est à ce moment maximale chez la chèvre et diminue avec l'avancement de la lactation. Ceci est en partie dû au fait que la MG apportée par la ration sera d'autant mieux utilisée que la mobilisation de lipides corporels par la chèvre est importante.

L'enrichissement lipidique de la ration : un impact sur la qualité de la matière grasse du lait ?

Les recommandations nutritionnelles relatives à la composition de la matière grasse (et notamment en ce qui concerne les Oméga 3 et acides linoléiques conjugués -CLA), soulèvent également la question de l'impact de l'enrichissement en matière grasse de la ration sur la nature des acides gras présents dans le lait.

En Wallonie, cette question a fait l'objet de plusieurs études, parmi lesquelles un essai réalisé en 2005 dans l'élevage de Philippe et Christine Maréchal (St Georges sur Meuse). L'objectif de cet essai, supervisé par les services extérieurs de Ciney de la DGA Vulgarisation et Développement en collaboration avec le CRA-W, était de comparer l'impact de l'enrichissement de la ration en matière grasse sous diverses formes (graines de lin, graines de lin extrudées et tourteau de colza) sur le taux butyreux et sur la composition de la matière grasse du lait. Dans un prochain numéro de Filière Ovine et Caprine, les résultats de cet essai vous seront présentés.

Sources

Piedhault Florence (2006), *Le taux butyreux : origine et techniques d'amélioration*, 11^e rencontres nationales fermières, Le Blanc

Fowad Akraim, (2006), *Effet du traitement technique des graines de lin sur la biohydrogénation ruminale des acides gras polyinsaturés et la qualité de la matière grasse du lait de vache*, SEVAB, Toulouse

Bossis N., (2005), Relever le rapport TB/TP pour améliorer le goût de nos fromages, http://www.inst-elevage.asso.fr/html1/article.php3?id_article=6679

Giger-Reverdin & al, (2003), *Les graines de lin : un atout pour gérer les risques en alimentation animale ?*, Les 2^{èmes} rencontres de l'INA

Ferley A. & Chilliard Y (2002), *Maîtrise nutritionnelle de la composition en acide gras du lait. 2^e partie : le lait de chèvre*, L'égide n°27

Schmidely P. & Sauvant D., (2001), *Taux butyreux et composition de la matière grasse du lait chez les petits ruminants : effet de l'apport de matières grasses ou d'aliment concentré*, Productions Animales, INRA

² Lorsqu'elle est protégée, la matière grasse ne peut être attaquée par les bactéries du rumen ; ceci a un double effet : d'une part on évite ainsi l'effet toxique des acides gras longs sur la population bactérienne du rumen, et de l'autre la MG n'est pas hydrogénée dans le rumen et peut alors être absorbée au niveau de l'intestin grêle.

Que réserve le nouveau programme de développement rural 2007-2013 ?

Isabelle Jaumotte -FWA

Avec plus de la moitié de la population européenne vivant dans les zones rurales, couvrant pas moins de 90% du territoire, le développement rural est une politique importante qui doit permettre d'accompagner les agriculteurs et sylviculteurs dans leur rôle de gestionnaire de l'espace et des ressources naturelles en zones rurales.

En constante évolution dans le cadre de la Politique agricole commune, la politique de développement rural a été élevée au rang de 2^{ème} pilier par l'Agenda 2000 pour accompagner la politique des marchés. La récente réforme de juin 2003 a renforcé le rôle de l'agriculture comme fournisseur de biens publics dans ses fonctions environnementales et rurales en introduisant le principe de modulation (transfert du 1^{er} vers le 2^{ème} pilier).

Petit retour en arrière...

La précédente politique européenne de développement rural prévoyait, pour la période 2000-2006, un panel de mesures cofinancées par le FEOGA, que les Etats membres choisissaient en fonction des besoins de leurs zones rurales. Le programme wallon de développement rural, qui se clôturera le 31 décembre prochain, contient les onze mesures suivantes :

- les aides à l'investissement dans les exploitations agricoles reposant sur le FIA,
- les aides à l'installation des jeunes agriculteurs,
- les aides à la formation,
- les mesures d'agroenvironnement, notamment des aides à la détention d'animaux de races locales menacées ou encore le maintien de faible charge en bétail,
- les mesures visant à améliorer la transformation et la commercialisation des produits agricoles,
- les mesures relatives à la sylviculture,
- les aides à la diversification des activités agricoles, à la pluriactivité et à la commercialisation des produits de qualité,

- les aides aux services et infrastructures nécessaires au développement de l'activité agricole et du monde rural,
- les mesures de protection de l'environnement et la gestion de l'espace naturel,
- les aides à la rénovation et au développement des villages et à la protection et la conservation du patrimoine rural.

Le nouveau règlement européen

Le nouveau règlement concernant le soutien au développement rural pour la période 2007-2013 prévoit une seule programmation et un seul instrument financier, le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), constitué à partir de plusieurs rubriques de l'actuel budget européen consacré au développement rural. La programmation prévoit que chaque Etat membre élabore un plan stratégique national reprenant les orientations stratégiques définies par l'Union européenne et ce, préalablement à la préparation des programmes de développement rural.

Contrairement à la programmation précédente, les différentes mesures sont regroupées dans 4 axes d'intervention : 3 axes thématiques reprenant les différentes mesures parmi lesquelles se retrouvent les mesures proposées dans le PDR 2000-2006, et un axe horizontal, fondé sur l'approche Leader, initiative qui, jusqu'à présent, était totalement indépendante du programme de développement rural.

AXE 1 : Amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier

- Mesures visant à améliorer le potentiel humain : formation professionnelle, aides à l'installation des jeunes agriculteurs, retraite anticipée, création et utilisation de services de conseil.
- Mesures visant à restructurer le potentiel physique : aides à la modernisation des exploitations, amélioration de la valeur économique des forêts, accroissement de la valeur ajoutée des produits, aide au développement de nouveaux produits, procédés et technologies, amélioration et développement des infrastructures, reconstitution de potentiel de production agricole et mesures de prévention appropriées.
- Mesures visant à améliorer la qualité de la production et des produits : aides à la mise aux normes (environnement, santé publique, bien-être animal,...), encouragement à la participation à des régimes de qualité, soutien aux groupements de producteurs.

AXE 2 : Amélioration de l'environnement et aménagement de l'espace rural

Les mesures sont axées sur l'utilisation durable des terres agricoles et sylvicoles. Elles consistent principalement en des indemnités compensatoires telles que : les paiements en zones défavorisées, les paiements Natura 2000 et paiements liés à la Directive-cadre Eau, les paiements agroenvironnementaux, les paiements en faveur du bien-être animal, le soutien à l'installation de systèmes agro-forestiers sur des terres agricoles, le soutien au premier boisement,...

AXE 3 : Amélioration de la qualité de vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale

- Mesures liées à la diversification de l'économie rurale : diversification vers des activités non agricoles, soutien à la création et au développement des micro-entreprises, encouragement des activités touristiques.
- Mesures liées à l'amélioration de la qualité de la vie en milieu rural : services essentiels pour l'économie et la population rurales, rénovation et développement des villages, préservation et mise en valeur du patrimoine rural.
- Mesures liées à la formation et à l'information des acteurs économiques.
- Mesures liées à l'acquisition des compétences et à l'animation.

AXE 4 : Approche Leader

Cet axe horizontal est fondé sur l'expérience des programmes Leader qui visent à inciter et aider les acteurs ruraux à réfléchir sur le potentiel de leur territoire et à mettre en œuvre des actions structurées dans un Programme de Développement Stratégique.

Les différentes mesures restent facultatives mais le règlement prévoit que la participation financière communautaire allouée aux différents axes soit de minimum 10 % pour les axes 1 et 3, 25 % pour l'axe 2 et 5 % pour l'axe Leader.

Les orientations stratégiques communautaires correspondent aux 4 axes du règlement ainsi qu'aux objectifs de cohérence de la programmation et de complémentarité entre les instruments communautaires. Ces orientations doivent servir aux Etats membres pour l'élaboration de leur plan stratégique national.

Au niveau du budget, l'accord interinstitutionnel du 17 mai dernier permet à la Région wallonne d'estimer l'enveloppe FEADER dans une fourchette de 165 à 180 millions d'euros. Ce montant correspond aux



L'AXE 2 du programme soutiendra de nombreux élevages ovins respectant les mesures agrienvironnementales, et notamment une forte liaison au sol

enveloppes FEOGA-Garantie du programme wallon de développement rural, FEOGA-Orientation du phasing out de l'objectif 1 (Hainaut) et de l'initiative Leader + ainsi que de la modulation, estimée à 30 % de l'enveloppe. On peut d'ores et déjà affirmer que, hors modulation, les moyens consacrés au développement rural sont en recul de plus de 25 % par rapport à la précédente programmation.

L'élaboration des plans stratégiques nationaux ont pris pas mal de retard, notamment à cause des incertitudes budgétaires, mais la Région wallonne a prévu de déposer son plan stratégique en septembre prochain à la Commission européenne. Le programme wallon de développement rural devrait être déposé avant la fin de l'année pour une adoption par la Commission européenne dans le courant de l'année prochaine.

Les objectifs de la Wallonie et les enjeux pour le secteur ovin

Au vu des moyens budgétaires et malgré les ambitions de la Commission européenne, il est au minimum essentiel de poursuivre les actions entreprises dans la précédente programmation. Tel sera le cas notamment des mesures agri-environnementales dont la législation a été révisée fin 2004 et pour lesquels des engagements, pris pour une durée de 5 ans, doivent pouvoir se poursuivre au-delà de 2006. Néanmoins, le règlement européen prévoit de nouvelles mesures visant notamment la mise en œuvre de plusieurs directives européennes (Natura 2000, Directive Eau,...) pour lesquelles aucun autre moyen budgétaire n'est dégagé. Ces mesures risquent de prendre une place importante dans le prochain programme wallon.

Le règlement ne prévoit aucune aide spécifique pour le secteur ovin, mais ce dernier pourra bénéficier de différentes aides mises en place et, éventuellement, engager des projets dans certaines mesures spécifiques.

En effet, pour répondre aux objectifs de l'axe 1 visant l'amélioration de la compétitivité du secteur agricole, des aides de type FIA seront très certainement prévues pour la diversification des activités agricoles, pour la création de valeur ajoutée, la valorisation et la commercialisation des productions, la formation, voire même pour les agriculteurs s'inscrivant dans une filière de qualité différenciée. Une attention particulière devrait être demandée pour les agriculteurs à titre complémentaire ou accessoire qui s'adonnent à l'élevage d'ovins et qui participent ainsi au développement du secteur.

Les éleveurs du secteur pourront également bénéficier, au même titre que les autres secteurs agricoles, des mesures qui pourraient être mises en œuvre dans l'axe 2, à savoir : des paiements agroenvironnementaux, des indemnités compensatoires pour les agriculteurs en zones défavorisées et en zones Natura 2000 ainsi que des programmes de restauration des zones Natura 2000 dégradées. Des programmes d'entretien voire de restauration de sites Natura avec des élevages extensifs d'ovins pourraient être étudiés et solliciter ainsi une aide spécifique, de même que l'installation de systèmes agroforestiers associant des activités d'agriculture extensive et des activités sylvicoles.

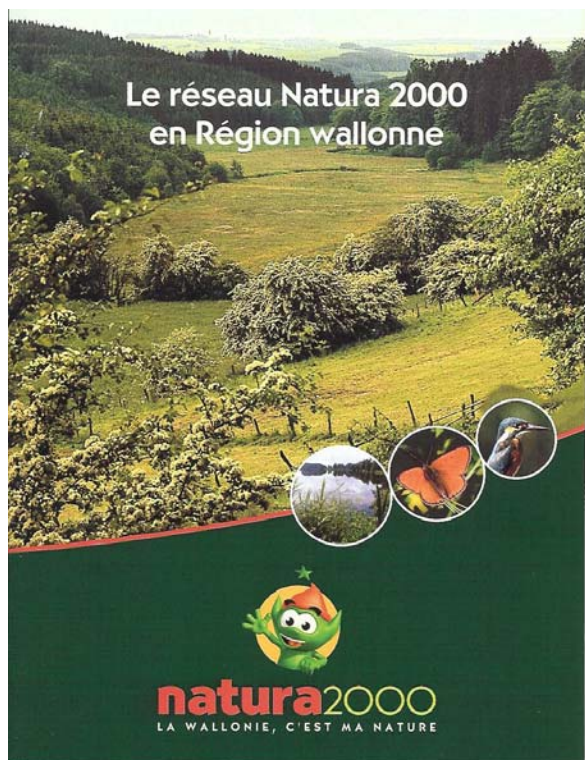


La transformation et la vente directe restent soutenues dans le cadre des mesures liées à la diversification de l'économie rurale (AXE 3)

L'axe 3, quant à lui, privilégiera la diversification des agriculteurs vers des activités non agricoles, la création de micro-entreprises, la promotion des activités touristiques ou encore la rénovation des villages. Ces aides seront principalement réservées aux acteurs du monde rural autres que les agriculteurs et sylviculteurs.

Enfin, les agriculteurs ne doivent pas négliger l'axe 4 consacré à l'approche Leader et peuvent s'investir activement dans les différentes initiatives mises en place par les groupes d'action locale et dont ils pourraient récolter certains bénéfices.

Il est assez difficile, à ce stade, de savoir exactement ce que contiendra le prochain programme wallon de développement rural. Les ambitions sont grandes mais les moyens limités et le développement rural est bien souvent cité comme source de financement pour la mise en œuvre de directives qui mériteraient, à elles seules, qu'on y consacre un budget spécifique. Il faudra au minimum attendre le plan stratégique wallon qui sera déposé à la Commission européenne à la rentrée de septembre pour connaître les objectifs de la Région et les moyens budgétaires qui seront consacrés pour les atteindre.



Natura 2000, une directive dont les mesures risquent de prendre une place importante dans le prochain programme wallon.

Les béliers du Centre d'Insémination et de Sélection Ovines

Marianne Raes -CISO

Le Centre d'Insémination et de Sélection Ovines de Faulx-les-Tombes propose cette année onze béliers, dix Texel et un Suffolk, tous de génotype ARR ARR.

Le centre ne bénéficie d'aucun subside pour l'achat et l'entretien des béliers. Depuis quelques années il a pour politique de se consacrer plus particulièrement à la race Texel car c'est la seule pour laquelle il existe un intérêt pour l'insémination en Belgique et c'est également celle qui ouvre le plus de possibilités à l'exportation. Un bélier Suffolk est encore présent au centre pour répondre à quelques demandes.

Par souci de rentabilité les autres races n'y sont pas représentées actuellement, certaines pourraient l'être à nouveau si un intérêt suffisant des éleveurs le justifie. Une autre possibilité est d'importer des paillettes fraîches de France pour les races originaires de ce pays. Ceci ne pose pas de problème à condition que le centre de production français ne soit pas trop éloigné de la frontière. Des doses de béliers Ile de France ont par exemple été importées de Verdilly début juin pour inséminer dans deux élevages. Une importation de paillettes de béliers Texel français pourrait être envisagée si la demande le justifie.

Les deux nouveaux béliers Texel

Le CISO a fait l'acquisition de deux béliers exceptionnels cette année. Ils ont tous deux 90 points en aspect général et 92 points en musculature, leurs



résultats complets d'expertise sont donnés dans le tableau repris en fin d'article.

Gédéon 03468 01022

Gédéon est né double en février 2004 chez J.Geene aux Pays-Bas, il a été acheté il y a quelques mois à Philippe Dejardin.

Le père de ce bélier, 02381 00627 de Rap, a 88 point en aspect général, c'est un fils du premieram 01947 01928 de L.Brinke. La mère de Gédéon est une brebis de Geene, elle a 89 points en aspect général et a donné quatre agneaux en deux agnelages.

Gédéon a un palmarès extraordinaire qui suffit à prouver ses nombreuses qualités. Après avoir été retenu parmi les dix meilleurs agneaux à Boekel et Boxtel en Hollande, il s'est classé champion des antenais lors des sept concours auxquels il a participé dans notre pays en 2005: Genappe, Ciney, Vollezele, Libramont, Wavre, Waremme et enfin Bruxelles où il a été sacré champion national à l'unanimité. Une telle accumulation de résultats ne peut être obtenue que par un bélier exceptionnel. Gédéon réunit toutes les qualités attendues d'un bélier reproducteur Texel. Il est régulier, très développé et viandeux, bien typé, il transmet beaucoup de qualités à ses jeunes.

A 18 mois, lors de la cotation linéaire, il pesait 82 kilos, avait une hauteur au garrot de 68 cm et une longueur de 74 cm.

Dipomate 02325 01885

Qualifié A-ram en Hollande, Diplomate a 90 points en aspect général. Il est né double en mars 2001 dans l'élevage de W.van Norel qui possède une très bonne réputation en Hollande et en Belgique.

Son père, le bélier 02325 01450, a 89 points en aspect général, c'est un des meilleurs fils de Wilson, 01851 03286. Sa mère a 88 points en aspect général, c'est une fille du bélier 01851 02983 qui a 89 points, elle a donné 10 agneaux en six agnelages.

Diplomate est un bélier très développé qui présente une musculature impressionnante et a un index de prolificité nettement supérieur à la moyenne. Il a été utilisé pendant cinq ans comme reproducteur dans son élevage d'origine, ce qui constitue une belle référence et prouve sa capacité à produire des descendants de qualité.

Il a remporté de nombreux prix en concours. Il a notamment été champion réserve des antenais en

La Fédération des Jeunes Agriculteurs



Par l'équipe de la
FJA

Née du rapprochement des mouvements JAP, SPJA et SPJAF, la Fédération des Jeunes Agriculteurs a vu le jour le 1^{er} janvier 2001 en même temps que son aînée, la Fédération Wallonne de l'Agriculture. Association de fait, elle emploie actuellement une dizaine de personnes.

Les jeunes intéressés par l'élevage de moutons et de chèvres peuvent bénéficier de certaines aides auprès de la FJA.

Trois axes de travail

Organisation professionnelle

Le premier axe de travail de la FJA est la défense et la représentation des intérêts des jeunes agriculteurs. Le mouvement prend ainsi des positions, au départ d'analyses et de discussions qui sont menées dans différents groupes de travail sectoriels (lait, grandes cultures, environnement, viande) ou lors de réunions syndicales. Récemment, la FJA a organisé plusieurs réunions sur le thème des freins à l'installation des jeunes en agriculture. Des groupes de travail vont suivre afin de définir des pistes d'action pour favoriser au maximum l'installation des jeunes en agriculture.

La priorité de la FJA est de défendre et promouvoir une agriculture familiale, en installant un maximum de jeunes en agriculture.

La FJA est membre à part entière du Conseil Européen des Jeunes Agriculteurs (CEJA), qui regroupe les représentants des 25 pays de l'Union Européenne.

Formations et stages

Le second pôle d'activité de travail est la formation. A ce titre, la FJA coordonne et gère les activités du Centre de Formation Professionnelle Agricole. Ce centre, agréé par la Région wallonne, organise plusieurs milliers d'heures de cours, de conférences et de séances d'études pour assurer la formation continue des jeunes agriculteurs ou de toute autre personne. La formation comprend des cours de type A d'agriculture générale, les cours B de reprise d'exploitation et les cours de type C de perfectionnement (phytopharmacie, insémination artificielle, soudure, informatique, alimentation du bétail...). Ces formations sont accessibles à tous et sont entièrement gratuites. La FJA est à la disposition de tous les acteurs du secteur agricole pour l'organisation de conférences, visites guidées, séances d'étude ou journées de perfectionnement à caractère agricole, et cela sur tout le territoire de la Région wallonne. De plus, en collaboration avec des organismes partenaires de



Séance de formation dans le cadre de l'université Rurale de Wallonie

différents pays d'accueil, la FJA offre également des possibilités de stages en Belgique et à l'étranger, de durées variables, rémunérés ou non, pour les jeunes qui le souhaitent.

Mouvement de jeunesse

La FJA est aussi un mouvement de jeunesse. Elle compte actuellement plus de 4000 membres, répartis sur toute la Wallonie. L'organisation s'adresse, avant tout à un public apparenté au monde agricole mais, elle s'ouvre également à tous les jeunes soucieux de l'avenir du monde rural.



Animation lors de la journée Ferme en ville de Louvain-la-Neuve

La base du mouvement est la section locale. Il en existe 45, réparties dans les 5 provinces wallonnes. Par province, des représentants de chaque section sont réunis au sein d'un comité provincial. Un Comité Directeur, formé de représentants de chaque Comité Provincial et un Bureau National composé de 6 personnes élues par

le Comité Directeur président le mouvement à l'échelle nationale.

La FJA permet également, aux jeunes, de s'ouvrir aux autres et de s'éduquer à la prise de responsabilités, à travers des activités locales, provinciales et nationales. En groupe, les jeunes agriculteurs se forment, s'informent, voyagent et s'impliquent dans l'organisation de diverses manifestations syndicales, culturelles ou récréatives (voyages, Ferme en ville, visites, concours de meilleur juge de bétail...).

Des projets spécifiques

Encadrement de projets de reprise et d'installation

La FJA a développé, avec l'aide de la Région wallonne, une "cellule d'encadrement", destinée à aider et conseiller, gratuitement, les jeunes qui ont un projet de reprise d'exploitation ou viennent de réaliser une première installation en agriculture ou en horticulture. Le jeune agriculteur qui veut s'installer aujourd'hui se trouve confronté à toute une série de problèmes auxquels il doit faire face pour mener son projet à bien et il convient d'y être particulièrement attentif. C'est précisément dans cet ordre d'idée que, depuis le 1er janvier 2002, la Fédération des Jeunes Agriculteurs a mis en place une structure d'encadrement destinée à aider et conseiller individuellement les jeunes qui réalisent une première installation dans le domaine agricole ou horticole. Ce projet, qui fait l'objet d'un cofinancement Région wallonne -Commission Européenne, est entièrement gratuit pour le bénéficiaire.

Echanges transfrontaliers

La FJA et le Centre d'Economie Rural (CER) de Marloie ont travaillé ensemble sur la mise en place d'un projet dans le cadre du programme Interreg III - A Wallonie - Lorraine - Luxembourg. L'initiative communautaire Interreg est destinée à *promouvoir le développement harmonieux des régions frontalières et à les aider à tirer au mieux, parti de l'intégration européenne*. Elle a pour objectifs de renforcer la cohésion économique et sociale de l'UE, de promouvoir la coopération transfrontalière/interrégionale, enfin de promouvoir la développement équilibrés du territoire et d'encourager au partage des ressources humaines

Ces programmes ont été créés pour favoriser la cohésion économique et sociale. L'élément financier qui permet de concrétiser ces initiatives Interreg s'appelle le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

Par ce projet, de nombreuses démarches seront entreprises d'abord pour analyser la situation avec la mise en place d'outils de communication et une synthèse des actions à réaliser comme : la promotion de stages agricoles, la participation à des foires agricoles, la formation de groupes de travail, l'organisation d'actions entre les différents centres de formation, ou l'organisation d'actions en matière d'agrotourisme, etc. Le projet vise à l'«Elaboration d'une politique de valorisation des structures agricoles par une mise en réseau dans un but de maintien et d'amélioration du tissu agricole". L'objectif principal est de créer un réseau d'échange d'expériences sur base des différentes structures existantes, avec une mise en place d'une base de données, au niveau de la formation des jeunes, la promotion d'une agriculture familiale durable et le secteur de l'agrotourisme.



L'accompagnement tout au long de la phase d'installation

Les principaux axes de ce projet sont : le secteur de la formation professionnelle en agriculture, le secteur de la

vulgarisation et de la promotion de l'agriculture et le secteur de l'agrotourisme.

Partenariats :

- Porteur du projet : le Centre d'Economie Rurale (CER)
- Partenaires principaux : la Fédération des Jeunes Agriculteurs (FJA) et la Chambre Régionale d'Agriculture de Lorraine (CRAL)
- Partenaires méthodologiques : l'association "Accueil Champêtre en Wallonie " (ACW), la Chambre d'Agriculture du Grand-Duché du Luxembourg, la Centrale Paysanne Luxembourgeoise – Service Jeunesse, ainsi que le réseau "Bienvenue en Lorraine".

Les actions de ce projet sont mises en œuvre sur une zone géographique couvrant :

- Le Grand-Duché du Luxembourg ;
- La Province de Luxembourg belge ;
- Les départements de la Meuse, de Moselle et Meurthe-et-Moselle en Région Lorraine.

Visite de jeunes agriculteurs luxembourgeois (2004)



Solidarité avec le Sénégal

Depuis 2003, la Région wallonne soutient les initiatives proposées par les organisations agricoles actives en matière de solidarité internationale pour le développement.

Le travail de partenariat mené depuis une dizaine d'années avec les agriculteurs sénégalais a permis à la FJA de répondre, sans hésiter, à l'appel à projet « développement durable » lancé par la Région wallonne.

Grâce à cet appui financier, la FJA et la FWA ont pu accentuer leur action en faveur des paysans sénégalais

par le biais de deux projets concrets initiés par deux organisations membres du CNCR : L'Inter-Entente des Groupements Associés au Sénégal (IEGAS) et la Fédération des Organisations Non Gouvernementales du Sénégal (FONGS).

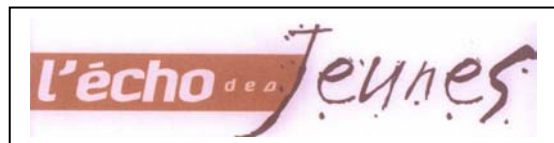
Le projet soutenu par la FJA dénommé « projet de valorisation de l'épargne et de sécurisation du crédit en milieu rural par l'élevage » pourrait se définir comme un coup de pouce donné à la volonté, affichée par le CNCR, de relancer l'élevage au sein même d'exploitations familiales, volonté définie par les agriculteurs sénégalais eux-mêmes, en fonction de leurs propres souhaits de développement.

L'objectif fixé par le projet soutenu par la FWA dénommé « programme d'appui aux échanges de produits agricoles entre zones agro-écologiques différentes au Sénégal » est de favoriser la commercialisation des produits agricoles par les échanges entre associations membres de la FONGS situées dans différentes zones agro-écologiques du Sénégal.

L'Echo des Jeunes

Pour relater ses activités et actions, la FJA publie dans Plein Champ un mensuel s'adressant aux jeunes agriculteurs et agricultrices de Wallonie, « L'Echo des Jeunes ».

Par ses différents axes de travail et projets d'encadrement, la FJA souhaite répondre aux attentes des jeunes agriculteurs et faire honneur à son nouveau slogan : « Prenons en main l'agriculture de demain ».



Renseignements et contacts

La Fédération des Jeunes Agriculteurs se situe à 5030 GEMBLOUX - chaussée de Namur 47.

On peut facilement la contacter au Tél. : 081/60.00.60 - Fax : 081/60.05.27, ou par adresse e-mail à fja@fwa.be.

La FJA possède également un site Internet www.fja.be.tf (actuellement en cours de mise à jour).

Ovi Trace et Capri Trace, 2 logiciels de gestion de troupeau bientôt à disposition des éleveurs wallons !

Johanne Dupuis -Ficow

Dans l'objectif de développer tout à la fois un outil de gestion de troupeau et un outil de traçabilité à l'avantage des éleveurs wallons, la Ficow a commandé en décembre 2005 à la société informatique française APIIC un logiciel de gestion de troupeau muni de tables d'espèces ovine et caprine, Ovi Trace et Capri Trace. Ce logiciel a été adapté par la société APIIC aux spécificités belges en matière d'identification et d'exigences administratives, et a été d'autre part doté d'une interface lui permettant de communiquer avec la banque de données de la Ficow et de l'Aweoc.

Un outil pour la gestion de troupeau

Ovi Trace et Capri Trace sont conçus afin de représenter pour l'éleveur des outils de gestion de troupeau à plusieurs niveaux : au-delà d'une fonction d'appui à la sélection par le suivi des performances et le tri des animaux, ils assureront la gestion administrative de l'élevage par le biais de l'édition des documents officiels: inventaire, registre, documents de circulation et carnet sanitaire. Ceci afin de répondre à la nécessité de simplification de la gestion administrative, suite aux dernières évolutions des législations en matière d'identification et de traçabilité animale.

Un outil pour la traçabilité

D'autre part, dans l'optique de conforter la confiance du consommateur quant à l'origine des agneaux (et des chevreaux)

commercialisés, la banque de données de la Ficow et de l'AWEOC a été mise en place en 2003, conçue comme garante officielle de la traçabilité des produits ovins et caprins. A disposition des filières qui le souhaitent, elle permet aux acteurs de ces filières de tracer jusqu'à leur origine les produits introduits sur le marché.

Jusqu'à présent, les éleveurs ne disposaient pas d'un outil informatique leur permettant simultanément de gérer leur troupeau et de communiquer avec cette banque de données. Ovi Trace et Capri Trace pourront remplir ce double rôle : munis d'une interface sélective, ils permettront le transfert d'informations du logiciel vers la banque de données ; la sélectivité du transfert permettra de garantir le contrôle et la validité des informations stockées. La récupération de certaines données (génotype, indexes,...) de la banque de donnée vers le logiciel sera également réalisable.

Pour chaque animal, une et une seule identité

Chaque animal encodé dans le logiciel sera répertorié selon une identité unique, son numéro Sanitel. Si ce dernier est un numéro de troupeau (boucle bleue),

Le document de circulation peut être édité par le logiciel sur base de l'encodage d'une vente

Document de circulation Moutons, Chèvres et Cervidés		1/1	
		N° 3232323206001	
A. TRANSPORTEUR			
Numéro d'enregistrement du Transporteur : BB1010101		Numéro de plaque du véhicule : Bbb000	
B. CHARGEMENT		C. DÉCHARGEMENT	
Numéro Sanitel du lieu de chargement : 32323232		Numéro Sanitel du lieu de déchargement : 23232323	
Responsable (nom+prénom) Ficow		Responsable (nom+prénom) Philippe Vandiest	
Adresse du lieu de chargement : Chaussée de Namur 47 5030 Gembloux		Adresse du lieu de déchargement : Chaussée de Namur 47 5030 Gembloux	
D. ANIMAUX DÉPLACÉS (pour un seul déplacement)			
Espèce	OVIN	Nombre total :	13
		dont jeunes animaux de boucherie	0
1	BE180100103	2	BE180100104
3	BE880100105	4	BE480100110
5	BE280100111	6	BE080100112
7	BE980100113	8	BE780100114
9	BE580100115	10	BE180100121
11	BE880100122	12	BE680100123
13	BE480100124		
Date	Heure : 14:02	Date	Heure :
Signature responsable du lieu de chargement		Signature du transporteur	
		Signature responsable du lieu de déchargement	

l'éleveur aura la possibilité de changer cette identité pour un numéro d'élevage (boucle saumon). Pour les animaux bouclés d'une boucle d'élevage, ils devront conserver cette identité unique tout au long de leur carrière. Afin d'assurer la transition avec l'ancien système d'identification, la sauvegarde d'une deuxième identité est toutefois possible.

Par ailleurs, pour faciliter l'encodage des animaux, seuls les 4 derniers chiffres du numéro Sanitel devront être encodés ; l'identité Sanitel complète (y compris le check digit) sera reconstituée par le logiciel.

De la mise bas à l'élevage : passage par un changement de catégorie

Le logiciel assure le suivi, par campagne, de l'entièreté de la saison de reproduction, de la mise en lutte à l'édition du carnet d'agnelage (/de mise bas). Les produits de la mise bas (agneaux et chevreaux) sont maintenus dans une catégorie séparée des mâles et femelles adultes, jusqu'à ce que l'éleveur confirme qu'ils sont destinés à l'élevage. Cette séparation du troupeau en trois catégories distinctes (mâles, femelles, produits) en facilite grandement la gestion, et permet à l'éleveur d'avoir à tout moment une vision instantanée de la composition de son troupeau.

Suivi des performances de reproduction, de croissance et des performances laitières

Une bonne gestion du troupeau ne se passe pas du suivi des performances des animaux ; le logiciel prévoit donc le suivi des performances de reproduction et de



croissances, utiles en production viandeuse, ainsi que des performances laitières.

Communication avec un ordinateur de poche ou un GSM et identification électronique

Finalement, parmi les services proposés par le logiciel, retenons la version ordinateur de poche du logiciel, et sa compatibilité avec des lecteurs de boucles électroniques.

Avec la version de poche du logiciel, l'éleveur peut utiliser un PDA, téléphone mobile ou terminal PSION, équipé d'un système d'exploitation Windows pour gérer son élevage. Equipé de ce matériel, l'éleveur peut réaliser l'encodage de mises bas ou d'évènements à l'étable, ou consulter les fiches carrières de ses brebis (chèvres). Muni de la version pocket « *vous pouvez tenir un agneau sous un bras et saisir vos données d'agnelage de l'autre main !* »

Encodage d'une mise bas à l'étable, au moyen de la version de poche



CONCOURS PROVINCIAL OVIN du Brabant Wallon

Races Texel et Suffolk

Le 23 septembre 2006
Organisé par l'APEMV à Wavre
Renseignements : 0477/29.28.12

Edition des GMQ des
agneaux par Ovi Trace

Campagne : 2005
Edition des G.M.Q.

14/06/2006

Nuag	Nubb	Nubbel	Modna	Model	Dmb	Typgmq	Gmq	Sexe
0041	0006		Triple	Triple	22/03/2006	GMQ 30-70	297,00	Male
0059	0010		Triple	Triple	22/03/2006	GMQ 30-70	200,00	Male
0060	0010		Triple	Triple	22/03/2006	GMQ 30-70	348,00	Femelle
0061	0011		Triple	Triple	22/03/2006	GMQ 30-70	348,00	Femelle
0060	0010		Triple	Triple	22/03/2006	GMQ Libre	258,00	Femelle
0061	0011		Triple	Triple	22/03/2006	GMQ Libre	129,00	Femelle
Nombre de lignes :							6	263,33

Afin de faciliter l'apprentissage d'utilisation du logiciel, la Ficow organisera à l'avantage des personnes intéressées des séances de formation, au cours desquelles les potentialités et la manipulation du logiciel seront explorées. D'autre part, un manuel d'utilisation du logiciel sera mis à la disposition des éleveurs à la réception du logiciel.

Acquisition d'une version multi-éleveurs du logiciel

L'acquisition du logiciel par la Ficow s'est fait en plusieurs étapes. Suite à une enquête réalisée auprès d'éleveurs à l'été 2005, un cahier de charge a été élaboré à l'automne de cette même année, sur base duquel un appel d'offre a été lancé auprès de 4 sociétés informatiques. Suite à la comparaison des offres de ces 4 sociétés, un engagement a été pris avec la société APIIC (France) en décembre 2005. Le développement des adaptations, tests et améliorations ayant été réalisée au cours de ce premier semestre 2006, Ovi Trace et Capri Trace seront dès lors disponibles à la foire de Libramont.

Mis à disposition des éleveurs wallons par le biais d'un abonnement

Le coût total de l'acquisition de la version multi-éleveurs d'Ovi Trace et Capri Trace s'élève à 11.100€ htva. Ce coût comprend l'acquisition de la version multi-éleveurs proprement dite, l'adaptation aux spécificités wallonnes en matière d'identification et de gestion administrative et la mise en place de l'interface avec la banque de donnée de la Ficow.

Ovi Trace et Capri Trace sont mis à la disposition des éleveurs qui souscrivent à un abonnement annuel de 100€. L'abonnement comprend la maintenance annuelle de 55€, qui est reversée à la société APIIC pour le service de maintenance qu'elle propose : le logiciel peut en effet être amené à évoluer (par exemple, une mise à jour dès à présent annoncée par la société APIIC est la tenue par le logiciel d'un registre d'entrée des aliments).

Le solde du montant de l'abonnement, à savoir 45€, permettra à la Ficow de commander à l'avenir des mises à jour spécifiques, en fonction des évolutions du contexte au sein duquel les éleveurs wallons pratiquent leur métier.

Renseignements ?

Dans le cadre de la foire de Libramont, le logiciel sera présenté aux éleveurs qui souhaitent en prendre connaissance ; toute personne intéressée peut en d'autres temps contacter les permanents de la Ficow au 081/627 447

SCAR à votre image.



Votre coopérative wallonne d'aliments composés

- 100% FABRICATION MAISON
- 100% QUALITÉ
- 100% COMPÉTITIVITÉ
- 100% PROXIMITÉ
- ALIMENTS CONVENTIONNELS ET BIOLOGIQUES



RUE DES MARTYRS 23 - 4650 HERVE
TÉL. 087 67 89 99 - INFO@SCAR.BE

La page de l'AWEOC



Robert CARDOLS
Secrétaire général de l' A.W.E.O.C.

ASSEMBLEE GENERALE de l'Association Wallonne des Eleveurs d'Ovins et de Caprins.

L'A.W.E.O.C. a tenu le 2 juin dernier son assemblée générale statutaire à Ciney. Le président, M. J. Rappe, a ouvert la séance en brossant l'inventaire des différentes activités qui préoccupent l' A.W.E.O.C. : création du site Internet, index de prolificité, contrôles administratifs et de filiation, génotypages de résistance aux E.S.T., expertises, pesées et exportations.

Les autres points à l'ordre du jour tels le procès-verbal de l'assemblée générale de 2005, les comptes 2005 et le rapport d'activités ont été approuvés sans remarques de grande importance. Le budget 2006, quant à lui, a été présenté en laissant la place à des projets spécifiques éventuels, tel le calcul d'index de croissance, par exemple.

L'annonce de la décision du Conseil d'administration de maintenir sa reconnaissance des associations provinciales et de leur accorder le financement au prorata du nombre de membres a rassuré la plupart des éleveurs. Leurs statuts seront mis à jour et pour les années futures, elles seront subsidiées par l'A.W.E.O.C., sur fonds propres, en fonction d'un budget qu'elles auront clairement établi.

La soirée s'est achevée par des élections statutaires (93 votants). Trois membres du Conseil d'administration étaient démissionnaires ; ils ont été remplacés : M. M. Cuvelier par M. A. Scaillet (Province de Namur), MM. D. Maillart et A. Scrève par MM. F. Legros et F. Stievenart (Province du Hainaut).

La soirée s'est terminée autour du verre de l'amitié.

Génotypage pour la recherche de la résistance aux E.S.T.

Faisant suite aux questions et aux interprétations diverses, il est nécessaire de rappeler clairement la procédure que l' A.W.E.O.C. a mise en place en ce qui concerne les prélèvements d'échantillons de sang pour le génotypage de résistance à la tremblante du mouton. **Cette procédure sera d'ailleurs reconnue par l'A.F.S.C.A.** dès la parution de l'arrêté royal relatif au programme d'élevage s'y rapportant.

Tout membre de l' A.W.E.O.C. qui souhaite faire génotyper un animal doit en faire la demande au préleveur qui se rend chez lui pour des pesées, expertises. Celui-ci effectue le prélèvement qu'il remet au secrétariat de l'A.W.E.O.C. pour le transmettre à l'A.R.S.I.A. Après analyse par le laboratoire (Mons), l'A.W.E.O.C. reçoit les résultats qu'elle transmet aussitôt à l'éleveur.

Le tarif en vigueur, à charge de l'éleveur, est le suivant : 17 euros (HTVA) pour l'analyse. Quant aux frais de prélèvement, l' A.W.E.O.C. les prend à sa charge.

Nous rappelons qu'à **ce jour l'arrêté royal n'est pas encore entré en vigueur**. Les éleveurs ont dès lors toujours la liberté de travailler comme ils le faisaient auparavant.

ABONNEMENT COLLECTIF AU MAGAZINE LA CHEVRE

Le Magazine « La Chèvre » est le magazine professionnel caprin français édité par l'Institut de l'Élevage.

L'abonnement annuel se monte à 72€ quand il est pris de l'étranger. Une formule d'abonnement collectif est proposée aux éleveurs wallons, permettant

une **réduction de l'abonnement annuel à 39€**, sous réserve d'un minimum de 10 éleveurs abonnés. Toute personne intéressée par cette formule peut contacter Johanne Dupuis ou Philippe Vandiest au 081/627 447 **avant le 31 août 2006**.



FOIRE AGRICOLE BATTICE - HERVE ASBL

2 - 3 septembre 2006

Expositions Animations Restaurant
CONCOURS OVINS

Mail : foireagricole.battice@swing.be
Site : www.foireagricolebatticeherve.be

Actualités

LÉGISLATIONS EN PRÉPARATION

* **Collecte du lait de chèvre et de brebis** : dans la foulée de la nouvelle réglementation européenne concernant l'hygiène dans la chaîne alimentaire (paquet hygiène), réglementation d'application depuis ce 1^{er} janvier 2006, un nouvel Arrêté ministériel élaboré par l'AFSCA, concernant la qualité du lait, fixe les modalités de contrôle du lait de chèvre et de brebis en cas de collecte régulière : 2 fois par mois, les germes totaux et les résidus d'antibiotiques seront contrôlés, ainsi que la qualité visible du lait. En cas de livraisons sporadiques, une dérogation peut être octroyée (sortie attendue de l'arrêté : fin 2006).

* **Importation de médicaments à usage vétérinaire des pays UE** : la législation concernant l'agrégation des molécules autorisées va être sous peu assouplie. Si une molécule n'est pas disponible sur le marché belge, le principe de la cascade pourra être appliquée et cette molécule ou équivalent pourra être importée d'un autre pays de l'UE sous prescription vétérinaire (sortie attendue de l'arrêté : été 2006).

* **Transport d'animaux** : la législation concernant l'agrégation des remorques pour le transport d'animaux va également être assouplie : un éleveur transportant des animaux de son exploitation vers l'abattoir ou une autre exploitation ne devra plus faire agréer la remorque (sous réserve du respect du bien-être animal) sous 2 conditions : soit le lieu de déchargement se situe à moins de 50 km de son exploitation (pour tout type de remorque), soit sa remorque est de type léger (poids chargement inclus <750kg). (Sortie attendue de l'arrêté : été 2006)

LE GUIDE SECTORIEL DE TRANSFORMATION DES PRODUITS LAITIERS FERMIS

Le guide sectoriel de transformation des produits laitiers fermiers, fruit d'un travail de rédaction de 2 ans d'un groupe technique composé entre autres de la CBL et du Centre d'Expertise Qualité de la FUSAGx, est en phase de finition. Après soumission à l'AFSCA, ce guide sera mis à disposition des éleveurs.

Pour rappel, les producteurs fermiers qui, à l'aide de ce guide, s'engagent dans la démarche d'autocontrôle pourront bénéficier dès 2007 d'une réduction de la cotisation AFSCA. Ils pourront d'autre part bénéficier des assouplissements de la législation prévus par l'Arrêté ministériel relatif aux assouplissements de l'autocontrôle et de la traçabilité. (Sortie attendue du guide: fin 2006)

LA QUALITÉ DIFFÉRENCIÉE OVINE ET CAPRINE BIENTÔT ENCOURAGÉE PAR LE FIA

Une modification de la réglementation FIA, en passe de faire l'objet d'un Arrêté du Gouvernement Wallon, prévoit pour le secteur ovine et caprin une majoration de l'intervention publique dans le cadre d'un plan d'amélioration FIA, pour des investissements consacrés à « *l'élaboration de produits de qualité différenciée ou s'inscrivant dans le cadre de produits de qualité différenciée, pour autant que les investissements relèvent des classes 2 et 3 en matière de permis d'urbanisme et d'environnement* ».

La Ficow a donc entamé la procédure nécessaire à l'élaboration des cahiers de charge fixant les critères minimaux de la qualité différenciée ovine et caprine. Ces cahiers de charges seront rédigés sous l'égide d'un groupe technique réunissant acteurs de terrain et membres de la Commission Consultative Scientifique pour les produits alimentaires.

RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL « OVINS » DU COPA / COGECA ET DU GROUPE CONSULTATIF « VIANDES OVINE ET CAPRINE » LE 12 JUIN À BRUXELLES

COPA : Comité des Organisations Professionnelles Agricoles de l'UE -COGECA : Confédération Générale des Coopératives Agricoles de l'UR

Le groupe de travail réuni en matinée constate l'urgence d'un plan de relance de l'activité ovine en Europe. Le cheptel européen ne cesse de diminuer et le découplage des aides instauré par la réforme de la PAC semble accélérer le mouvement. La commission européenne a commandé une étude sur l'impact environnemental de l'élevage. Les conclusions sont attendues et pourraient être des arguments pour un plan de relance de l'élevage dans les zones difficiles.

L'orientation des discussions aux réunions de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) n'est pas en faveur de l'agriculture européenne et de son élevage ovine. De nombreux pays, dont la Nouvelle-Zélande et l'Australie, veulent pénétrer davantage les marchés européens et plaident pour une diminution des droits de douanes pour les quantités dépassant les quotas octroyés.

Le groupe de travail regrette également les projets politiques européens qui sont d'une part d'interdire les aides d'états dans divers domaines, dont ceux de la sélection animale, et d'autre part, sur base des conclusions d'une étude en cours sur l'état sanitaire de l'élevage européen, de réduire les interventions financières européennes en matière de santé animale. Une bonne nouvelle cependant, la prochaine feuille de route européenne en matière d'EST qui prévoit notamment l'arrêt des abattages systématiques des troupeaux de chèvres et de moutons en cas d'EST.

Réunis l'après-midi au sein du groupe consultatif « Viandes ovine et caprine », les délégués du groupe de travail « ovin » ont fait part de leurs préoccupations au représentant de la Commission européenne. Le pessimisme des représentants des producteurs quant à l'avenir de l'élevage ovine européen n'a pas été atténué par les réponses du Commissaire européen. Pour lui, l'état actuel de l'élevage ovine européen est celui attendu et souhaité par l'Europe. La réforme de la PAC porte ses fruits avec une diminution des effectifs. Si l'élevage ovine régresse, c'est aussi toute l'agriculture européenne qui régresse. L'Europe en est consciente, mais elle est prête à échanger une partie de son agriculture au bénéfice de son industrie et de services.

La Chavignolette

Recette du Lycée hôtelier Jacques-Cœur
proposée par l'AOC Crottin de Chavignol

Ingrédients pour 4 personnes

Pour le gratin

- 1 kg de pommes de terre
- ½ litre de bouillon de volaille relevé avec une pointe de safran
- 50 g de beurre
- 100 g de lardons de poitrine fumée
- 3 oignons
- 3 crottins de Chavignol mi-secs

Pour la sauce de beurre blanc au lard fumé

- 2 échalotes
- 10 cl de vin blanc
- 5 cl de vinaigre blanc
- 80 g de lardons de poitrine fumée
- 2 cuillères à soupe de crème fraîche
- 125 g de beurre

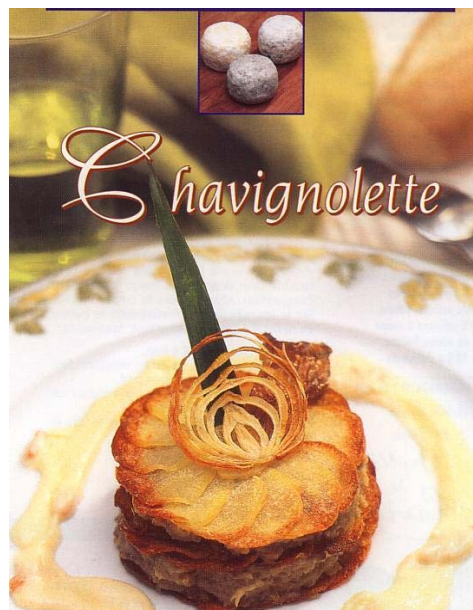
Préparation 1 heure, cuisson 30 min

Eplucher les pommes de terre. Les couper en lamelles. Les cuire dans le bouillon de volaille avec un peu de safran. Eplucher et couper les oignons en fines tranches. Faire sauter 100 g de lardons, ajouter les oignons et faire étuver au beurre tout doucement à couvert.

Pour la sauce, couper finement l'échalote. Mettre dans une petite casserole l'échalote, 80 g de lardons, le vinaigre et le vin blanc. Faire réduire l'ensemble tout doucement jusqu'à complète évaporation. Ajouter alors la crème fraîche. Sur le feu, ajouter progressivement le beurre en petits morceaux en fouettant. Assaisonner.

Montage : dans un plat à four, **dresser** les pommes de terre, déposer dessus la fonde d'oignons et de lard. Recouvrir l'ensemble avec les crottins de Chavignol coupés en tranches.

Passer l'ensemble au four pour faire fondre le Chavignol. **Servir** avec un cordon de sauce.



Alliance Pour l'élevage



Depuis 1933...

Ensemble, Faisons Alliance ! N° Tél 33.5.49.83.30.92



Votre catalogue sur www.catalliance.com

Plus de 8000 références en direct !

- Tout le matériel pour votre élevage ovin et caprin...
- Des innovations et des nouveautés adaptées...
- Des services spécifiques à votre élevage...

- Un transport à votre domicile ou groupé...
- Un paiement facilité et sécurisé...
- **Un contact direct !**

Nous travaillons déjà aux côtés d'un certain nombre d'éleveurs de la région Wallonne et nous sommes ravis de pouvoir vous proposer nos services en direct. N'hésitez pas à nous contacter !

Je désire recevoir gratuitement...

Le catalogue général "Élevage"
Le catalogue Fromagerie / Laiterie
Le catalogue "Clôture haute performance"

Nom :
Prénom :
Adresse :
CP :
Ville :



Catalogue **GRATUIT**
sur simple demande

Alliance Pastorale 86500 Montmorillon - FRANCE www.alliancepastorale.fr